

Première séance, mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Ouverture. – Communications. – Projet de décret 2016-DEE-1 Octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016–2019; 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion 2015-GC-96 Xavier Ganioz/Simon Bischof (maintenir les places d'apprentissage – lutter contre le chômage des jeunes); prise en considération. – Projet de loi 2015-DAEC-138 Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions; 2^e et 3^e lectures et vote final. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Antoinette Badoud, Marie-Christine Baechler, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Nicolas Lauper, Stéphane Peiry et Rose-Marie Rodriguez; sans: Silvio Serena.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

Le Président.

1. Clubs du Grand Conseil

Le Club éducation et formation tiendra son assemblée générale ce mercredi 16 mars à 12h00 à l'Hôtel de la Rose, sur le thème «Scolarité des migrants».

Le Club agricole tiendra son assemblée générale également ce mercredi 16 mars à midi.

Le Club du bois et de la forêt tiendra son assemblée générale ce jeudi 17 mars à midi.

2. FC Grand Conseil

Les activités du FC Grand Conseil reprendront dans le courant de ce printemps. Les députés intéressés à jouer au football cette saison sont invités à participer à une réunion d'information ce jeudi durant la pause matinale au restaurant le Boccalino au premier étage.

3. Retransmission audiovisuelle des débats du Grand Conseil

Dès aujourd'hui, les débats du Parlement sont retransmis en audio-visuel sur le site du Grand Conseil Parlinfo.

Alors, soignons nos tenues!

4. Elections communales

Je me permets de féliciter très sincèrement toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont été élu-e-s au sein d'un conseil communal ou conseil général le 28 février dernier. Je leur souhaite, dans cette tâche qui devient de plus en plus exigeante et parfois lourde à porter, beaucoup de satisfaction. J'ai également une pensée pour toutes celles

et ceux, candidat-e-s à une fonction communale, qui n'ont pas été élu-e-s. Nous connaissons tous la dureté de l'engagement politique, mais les échecs ne sont pas toujours faciles à accepter au vu du grand engagement que représente une campagne.

5. Séances de relevée

Conformément à ce que je vous avais annoncé lors du discours inaugural, le programme de cette session, ainsi que prévisiblement celui de celles qui suivront, est assez chargé. Au vu de certaines manifestations organisées, nous avons dû renoncer à la séance de relevée prévue lundi prochain. Je vous rappelle donc que les dates des sessions ont été entérinées par le Bureau l'année dernière et que les séances de relevée en font intégralement partie. Je vous demande donc de bien vouloir réserver ces dates dans vos agendas et ce jusqu'à la fin de l'année. Bien évidemment, si nous pouvons éviter de siéger ces lundis soir, nous le ferons, mais comme nous l'avons vu et comme nous le voyons encore cette semaine, le programme est extrêmement chargé.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Elections judiciaires

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Il est excessivement rare que l'on s'exprime pour une élection judiciaire et je trouve cela bien. Le fait que ce soit politisé est suffisamment désagréable pour ne pas en rajouter. J'aimerais cependant revenir sur cette élection pour un assesseur au Tribunal de la Glâne. Vous avez au dos de votre page, MM. Florian Dubail et André Oberson.

Mes liens d'intérêts: je suis lié d'amitié avec ces deux personnes, qui ont été écartées à cause de leur pourcentage d'activité. Je trouve excessivement déplorable que des personnes qui s'engagent à assumer leurs mandats et à se rendre disponibles soient simplement éliminées car ils ont une activité à

temps complet. Je trouve dommage que toutes ces personnes n'aient pas été auditionnées, comme on l'a appris, et je trouve que ce critère doit être mis en avant lorsque l'on ouvre les candidatures de telle manière que les gens ne soumissionnent pas s'ils sont à la recherche d'un emploi ou employés à temps partiel.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Concernant ce préavis, j'interviens en tant que représentante du Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature pour y apporter quelques précisions.

Tout d'abord et ce n'est pas nouveau, vous dire que les fonctions d'assesseurs sont accessoires et non professionnelles. Les candidats n'ont pas de garantie d'être convoqués comme assesseurs et, d'une manière générale, le Conseil de la magistrature n'a jamais auditionné des assesseurs pour des fonctions accessoires, que ce soit dans les tribunaux d'arrondissement ou dans le cadre des tribunaux des baux. Concernant MM. Seydoux et Dubail, M. Dubail a retiré sa candidature et quant à M. Seydoux, je note au passage qu'il est également déjà assesseur à la justice de paix de la Glâne. Il n'est pas souhaitable qu'une même personne cumule deux fonctions accessoires d'assesseur. Ce sujet est d'ailleurs également relevé par le président du Tribunal d'arrondissement de la Glâne, qui est consulté sur les différents préavis. Je vous propose de vous référer au préavis du Conseil de la magistrature, qui a été établi avec un nombre de priorités: un, deux et trois.

Projet de décret 2016-DEE-1 Octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016–2019¹

Rapporteuse: **Sabrina Fellmann** (PS/SP, LA).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. La commission a examiné le 22 février dernier le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016–2019. En ce qui concerne les chiffres, un engagement financier pour un total de 15 230 000 frs pour les années 2016–2019, soit 8 230 500 frs pour les aides à fonds perdus pour des prêts. Il est proposé de financer, pour les aides à fonds perdus par un crédit d'engagement de 6 480 500 frs et par un prélèvement de 1 750 000 frs sur le fonds NPR (Nouvelle politique régionale). Pour ce qui est du contenu, cet engagement financier a pour objectif de doter la phase 2016–2019 de la nouvelle politique régionale des moyens

nécessaires à sa mise en œuvre; c'est-à-dire à la réalisation du programme de mise en œuvre pluriannuel de notre canton. Dans ce contexte, la commission a pris connaissance des principaux enjeux et axes prioritaires pour cette prochaine période de quatre ans, via le message du Conseil d'Etat et les explications données en séance par la Direction et par la Promotion économique.

Face à ces enjeux de contenu, la commission a tenu compte de deux paramètres importants dans son étude du dossier:

1. la période charnière à laquelle se trouve actuellement la nouvelle politique régionale;
2. la question des synergies nécessaires entre le programme de mise en œuvre cantonal et la politique cantonale, notamment en matière d'innovation, et la stratégie de la Confédération.

Il en est ressorti les remarques et observations, voire les demandes principales suivantes:

- > Au vu du nombre et de la nature des questions, la nécessité d'améliorer la communication dans ce domaine avec tous les acteurs concernés par les différents champs d'action de la NPR, dans la mesure où cela a un impact sur le dépôt, le choix et l'impact des projets, notamment en matière de politique d'innovation. Dans ce contexte, la nécessité de sortir clairement de ce qui a été considéré et évoqué en commission comme un nécessaire temps d'adaptation, qu'a impliqué la mise en œuvre de la première phase de la NPR, en termes de structure et de méthodologie de travail notamment, a aussi été évoquée. Un grand travail a été effectué à ce niveau. On peut penser ici à la répartition et à la professionnalisation des projets coordonnés par les régions, par exemple. Ce travail doit maintenant porter ses fruits pour cette deuxième phase. Concrètement, la commission a relevé, dans ce contexte, qu'un travail d'analyse a été effectué, accompagné d'objectifs d'amélioration et de propositions de développement. Parmi les objectifs d'améliorations qui ont été unanimement salués, la question primordiale de la mise en place d'indicateurs d'efficacité par exemple, pour les projets soutenus par la NPR, dès le dépôt des projets et qui seront dorénavant utilisés comme instruments de pilotage et de contrôle.
- > La commission a aussi relevé qu'il y avait une volonté de continuer à améliorer l'efficacité au niveau des projets, certes, mais aussi au niveau des structures, là où cela s'avère possible et nécessaire. Il a notamment été évoqué de tirer profit des synergies possibles entre les structures innovation et business et, dans ce contexte, la commission a été informée que des travaux ont été faits, mais aussi que des réflexions étaient encore en cours. Il faut également prêter attention à éviter des doublons, voire à créer des complémentarités au niveau de certaines

¹ Message pp. 847ss.

prestations; on a pensé notamment au tourisme ou aux prestations de coaching.

- > En ce qui concerne l'exploitation du potentiel de synergie entre les différents domaines et partenaires concernés, et donc où les actions de la NPR peuvent soutenir ces synergies, les principaux domaines et partenaires suivants ont été évoqués: la politique foncière active, la politique de l'innovation et, partant, la collaboration avec et entre les hautes écoles notamment pour ce qui concerne les projets collaboratifs.

Pour certains des domaines concernés par ces questions d'efficacité et de synergie, la commission a fait certaines propositions et a été informée que ces questions et propositions allaient être traitées aussi en faisant le lien avec d'autres instruments parlementaires déposés et en cours de traitement, là où il y a des liens.

Finalement, parce qu'il n'est pas possible de mentionner toutes les questions qui ont été posées lors de la séance de commission et qu'il est probable qu'une partie d'entre elles reviennent en discussion de plénum, je terminerai en mentionnant que la commission s'est également penchée sur la question du ratio Confédération/canton pour le financement. Elle a pris note du fait que ce ratio est passé pour les aides à fonds perdus de 1,95 pour la période 2008–2015 au niveau de la stratégie cantonale, à 1,35 pour cette nouvelle période, avec un ratio de 1,52 pour les prêts, nous arrivons à un ratio moyen de 1,42 pour cette période 2016–2019. Ce ratio a été discuté et accepté pour la prochaine période quadriennale.

Ajoutez à cela la considération que les moyens du fonds NPR permettent de couvrir les besoins financiers pour l'octroi de nouveaux prêts, la commission vous demande donc, à l'unanimité, d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. La Suisse et le canton de Fribourg ont connu une année 2015 très difficile. Sur fond de marasme économique, l'abandon du taux plancher par la BNS a en effet déclenché une recomposition du paysage économique national. Une vague de licenciements a touché l'industrie helvétique et même dans notre canton, nous avons assisté à des fermetures d'entreprises, des licenciements collectifs et des délocalisations.

La crainte d'une désindustrialisation rampante est apparue et, s'il est difficile de mesurer le phénomène, il est désormais clair qu'il va être difficile d'empêcher le départ à l'étranger de certaines productions de masse, prenez comme exemple Tetra Pak.

Plus que jamais, c'est donc notre capacité d'innovation qui va faire la différence, qui va permettre à nos entreprises de rester compétitives et bien positionnées face à la concurrence en créant de la plus-value. Et c'est précisément à cela que sert la NPR, dont le décret financier pour la troisième phase vous est soumis aujourd'hui.

Après son lancement en 2008, la Nouvelle Politique régionale s'est en effet déjà exercée en deux phases distinctes:

- > la première de 2008 à 2011;
- > la deuxième de 2012 à 2015.

En tout, plus de 31 millions de francs ont été engagés à fonds perdus et plus de 13,3 millions de francs à titre de prêts durant les deux exercices. Désormais, il s'agit donc de lancer la troisième phase, qui va s'étendre de 2016 à 2019, avec 25,9 millions de francs en tout.

Ich erlaube mir, zwei, drei kurze Bemerkungen zum Funktionieren dieser neuen Regionalpolitik zu machen.

Die Grundprinzipien dieser neuen Regionalpolitik sind klar. Die neue Regionalpolitik will das Wirtschaftswachstum – und zwar auf der Basis von Innovation und Produktivität – verstärken. Sie will auch eine bessere Wettbewerbsfähigkeit der Regionen sicherstellen und vor allem Arbeitsplätze erhalten und neue schaffen.

Wir müssen drei verschiedene Ebenen unterscheiden. Wir haben eine kantonale, eine interkantonale und auch eine grenzüberschreitende Strategie. Bei der Konzeption, beim Finanzieren und bei der Umsetzung dieser neuen Regionalpolitik spielen die Kantone eine zentrale Rolle.

Quelles sont les orientations choisies par le canton de Fribourg?

Le canton de Fribourg veut utiliser la NPR pour développer la compétitivité et les performances de son tissu économique. Nous visons ainsi une amélioration du PIB par habitant. Et cela n'est possible que si nous gardons nos emplois et notre tissu économique en soutenant notamment nos PME.

Pour ce faire, il faudra veiller à promouvoir:

- > une culture de l'innovation grâce à une main-d'œuvre qualifiée;
- > une qualité et une disponibilité des infrastructures sur tout le territoire cantonal;
- > une disponibilité de terrains adéquats;
- > une présence de pôles économiques forts et dynamiques.

Mesdames et Messieurs, la NPR est un outil essentiel pour soutenir ces objectifs. Car c'est un outil qui, utilisé de manière ciblée, donne des résultats très intéressants.

Pour mémoire, j'aimerais simplement rappeler que durant la dernière phase 2012–2015, nous avons pu soutenir toute une série de projets, qui ont et auront un impact et des retombées très importants pour notre économie. En matière d'innovation technologique, je pense notamment à la création du Biofactory competence center, à celle du Swiss integrative Center for Human Health ou encore à une politique d'innovation des clusters (le dernier-né est le cluster Food & Nutrition, qui

nous donne aussi la possibilité de collaborer avec d'autres cantons, notamment le canton de Berne).

Sans oublier l'importance des projets collaboratifs qui permettent à nos PME de se positionner dans un marché toujours plus concurrentiel. Dans ce contexte, je me permets de citer l'exemple concret de MagPlast. A l'issue de ce projet, un des partenaires industriels fribourgeois a pu mettre sur pied une nouvelle chaîne de production dans le canton de Fribourg, qui produit des pièces auparavant assemblées à partir de composants produits en Asie. C'est pour une fois de la Chine vers Fribourg que l'on vient pour produire un produit très intéressant et non l'inverse.

En matière de capital territorial, je pense à l'implantation de Nespresso, c'est une aide NPR que nous avons pu donner à la commune de Romont et aux différents appuis donnés aux régions dans leurs démarches pour une gestion à l'échelle régionale des zones d'activités des districts.

Enfin, côté tourisme et patrimoine, je voudrais citer la Bénichon du Pays de Fribourg, dont les retombées ont été estimées à près de 5,5 millions de francs pour un investissement NPR de 300 000 frs pour les trois éditions. Ou encore le Murten Licht-Festival, dont les retombées ont été estimées à près de 8 millions de francs pour un budget NPR de 100 000 francs.

Durant la phase 2016–2019, l'accent va être mis sur des projets phares permettant notamment d'améliorer les conditions-cadres économiques pour les activités entrepreneuriales. Il s'agit donc de mener une politique en faveur des PME et de soutenir et développer leur compétitivité. Pour ce faire, nous voulons:

- > soutenir une croissance des clusters et des centres de compétences dans le cadre d'Innosquare;
- > offrir aussi un appui aux entreprises fribourgeoises à travers des projets collaboratifs qui augmentent la compétitivité de nos entreprises;
- > proposer notamment un coaching performant aux acteurs économiques.

Il s'agit encore de soutenir une politique permettant de générer de nouveaux investissements dans le secteur touristique et de renforcer la compétitivité des régions tout en respectant leurs spécificités.

Enfin, il faut impérativement valoriser les friches industrielles pour favoriser de nouveaux investissements et de nouvelles implantations. Si ce nouveau programme s'inscrit dans la continuité de l'orientation stratégique des deux premières phases, il se développe dans un cadre mieux défini du fait de l'expérience acquise depuis 2008. Ce programme est aussi financièrement moins important, mais aussi mieux ciblé.

J'en viens maintenant au financement. Pour cette troisième phase, le canton de Fribourg devra soutenir la NPR à raison de:

- > 8,2 millions de francs sous forme d'aides à fonds perdus;
- > 7 millions de francs sous forme de prêts.

De son côté, la Confédération ajoutera:

- > 6,1 millions de francs sous forme d'aides à fonds perdus;
- > 4,6 millions de francs sous forme de prêts.

En conclusion, j'aimerais souligner l'importance pour l'économie fribourgeoise d'un tel soutien, surtout dans une période où les défis se multiplient. Ce décret a non seulement été accepté, à l'unanimité, par la commission ordinaire mais aussi par la Commission des finances et de gestion. Je vous propose donc d'entrer en matière et d'accepter ce décret financier tel que proposé. Je vous remercie de votre aimable attention.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné, lors de sa séance du 2 mars 2016, le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la Nouvelle politique régionale pour la période 2016–2019.

Après une période 2008–2011 de lancement, le bilan de la période 2012–2015 peut être qualifié de bon, tant sous l'angle du nombre de projets que de l'utilisation des contributions à fonds perdus. Notre commission regrette toutefois la diminution du budget total NPR de cette nouvelle période pour une somme de 3,6 millions de francs.

Toutefois, notre commission vous recommande, sous l'angle financier, d'accepter ce décret.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Mes liens d'intérêts: membre de la Commission d'aide à la promotion économique.

Le groupe socialiste a étudié avec un réel intérêt ce message concernant un nouveau crédit d'engagement pour la NPR période 2016–2019. Le message nous donne un bon éclairage sur la période future mais révèle aussi les défauts de la période précédente. On constate qu'un manque de communication peut faire croire que certains crédits NPR sont parfois inutiles, voire gaspillés. Ceci est regrettable, car la NPR est un outil fort utile pour le développement économique, la création de valeurs et le maintien, voire la création d'emplois, et si possible à haute valeur ajoutée. La multiplicité des structures que l'on constate à la page 10 de ce présent rapport peut faire croire à un manque d'efficacité. On peut aussi s'interroger sur les doublons des structures Platinn et Fri-Up, comme sur les aides financières NPR (volet touristique et fonds d'équipement touristique). Au sujet de ce dernier, il serait souhaitable, comme il a été créé avant que la NPR existe, de recalibrer la loi qui le régit pour que ce fonds ne soit pas un concurrent à la NPR, mais un complément.

En haut de la page 15, un tableau nous montre le ratio canton/Confédération pour 2016–2019. Il est de 1,42 en faveur du canton. Mais quel est le ratio des autres cantons comparables à Fribourg? En faisons-nous trop ou pas assez? Sommes-nous dans la moyenne? Quant au cluster, il engage une aide considérable pour la gestion. Mais à terme, est-il prévu qu'il devienne financièrement indépendant? Des exemples existent à l'étranger. Concernant les start-up, on démontre en page 3 que leur support a aidé à en ancrer 250, mais combien se sont transformées en entreprises créatrices d'emplois? Et combien d'emplois ont été créés après huit ans de mise en œuvre de la NPR? On serait en droit d'avoir des résultats chiffrables et mesurables. Ce n'est pas à nous de dire qu'après quatre, cinq ou six ans on n'est plus une start-up. Mais nous pensons qu'après huit à dix ans, on n'est plus une start-up. Cet embryon doit évoluer, se développer et donner des résultats. Bien sûr, toutes ces start-up n'arriveront pas à maturité et nous en sommes bien conscients. Mais le message du rapport de Fri Up qui nous est soumis ne donne pas ces chiffres. Ensuite, on nous dit, nous avons réussi l'exercice, car nous avons utilisé le 97% des fonds à disposition pour la période 2012–2015. Mais ce n'est pas une référence. Ce qu'il est important de connaître, c'est ce que ces 97% utilisés ont engendré comme résultats en efficacité de production industrielle, en création d'emplois, en valeur ajoutée et en revenus pour l'Etat en termes de produit intérieur brut? Malheureusement, nous n'avons pas ces résultats ou très partiellement.

Un dernier point à relever: nous sommes tout de même étonnés que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'ait pas impacté, à travers la NPR, la formation continue. Le message n'en fait aucun écho. Il est vrai que la formation a sa propre organisation, mais d'ailleurs, comme une bonne partie des éléments pris en compte par la NPR. Pourtant la formation de base et surtout la formation continue, à tous les niveaux et dans tous les domaines, est le nerf de la guerre lorsque l'on parle de compétitivité économique. Or, en Suisse, nous n'avons pas le choix. Notre seule matière première, c'est la matière grise. Pour cette raison, nous devons absolument maintenir un haut niveau de compétence, et, pour y parvenir, les connaissances acquises tout au long d'une vie professionnelle sont, parmi d'autres, les outils de la réussite non seulement pour l'individu, mais surtout pour l'entreprise. D'ailleurs, dans la convention-programme au point 6.1, les buts sont clairement définis et sans la connaissance, il est très difficile d'y parvenir.

Après toutes ces questions et ces constats, le groupe socialiste admet que, dans l'ensemble, ces dispositions sont prises pour le futur, que les indicateurs fiables seront mis en place, que ceux existants seront corrigés. L'économie fribourgeoise ne peut pas actuellement se passer de l'aide de la Confédération au travers de la NPR.

Suite à ces remarques, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et votera le crédit proposé.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Wie viele Millionen Franken Unterstützung benötigen wir noch, um die Attraktivität des Kantons Freiburg nachhaltig zu verbessern? Sind die geleisteten Beiträge der neuen Regionalpolitik bis heute effizient und zukunftsgerichtet eingesetzt worden? Welche Marschrichtung gibt die dritte Phase vor?

Mit Interesse und mit einem sehr kritischen Blick hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den detaillierten Bericht mit den gemachten Erfahrungen und der selbstkritischen Bilanz für die ersten zwei Programmperioden der neuen Regionalpolitik in Zusammenhang mit dem vorliegenden Verpflichtungskredit für die dritte Phase zur Kenntnis genommen. Wir begrüßen, dass während der zweiten Programmperiode die Rahmenbedingungen für die Unternehmenstätigkeit verbessert werden konnten, die Innovation gefördert und somit die Wettbewerbsfähigkeit der Freiburger Unternehmen erfolgreich unterstützt und gesteigert wurde.

Wir vermissen aber konkrete Ergebnisse in den ländlichen Regionen. Der Fokus der Unterstützung hat sich bis jetzt hauptsächlich auf Projekte und Anlässe der Zentren konzentriert. Das Ziel der neuen Regionalpolitik ist jedoch klar auf die Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit in den Berggebieten, in den ländlichen Räumen und in den Grenzregionen definiert.

Als besonders störend erachten wir die fehlende Wirksamkeitskontrolle der Wirtschaftsförderung bis anhin. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist erstaunt, dass erst nach Jahren und nach Ausgabe von über 30 Millionen Franken eine Projektkontrolle ausgearbeitet und angewendet werden soll, die es erlaubt, die jeweils zu erwartende Wirkung zu messen. In der Tat ist es nicht immer einfach, den Einfluss der unterstützten Projekte auf die Wirtschaft zu berechnen. Wenn aber der Nutzen der neuen Regionalpolitik Niederschlag und Anerkennung finden soll, muss dieser auch grösstenteils messbar sein.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt für die dritte Phase der neuen Regionalpolitik die interkantonale und natürlich auch die kantonale Strategie mit der Bündelung der Kräfte, die angepeilte Vernetzung der verschiedenen Akteure und Partner sowie die Stärkung der Zusammenarbeit zwischen den Westschweizer Kantonen. Besonders begrüßen wir die Unterstützung der aktiven Bodenpolitik, der wir grosse Bedeutung in der wirtschaftlichen Entwicklung des Kantons beimessen. Wir erwarten mit der Möglichkeit einer zinslosen Darlehensnutzung, dass die Einzonung, Erschliessung und innovative Nutzung der strategischen Arbeitszonen vorangetrieben werden.

Die Strategie der touristischen Innovation mit der Förderung und Entwicklung von Infrastrukturen erachten wir als zielführend und attraktivitätssteigernd. Dennoch möchten wir vor einer Überflutung von touristischen Attraktionen warnen, ebenso von einer einseitig touristischen Erschliessung,

wie in der Gegend des Greyerzer Sees. Angebote über den ganzen ländlichen Kanton verteilt sind zu bevorzugen.

Zusammenfassend stellt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei fest, dass der Kanton noch viel unternahmen muss, um die Attraktivität in den ländlichen Gebieten nachhaltig zu verbessern. Vermutlich aber reichen auch diese zu sprechenden Millionen nicht. Die vorgegebene Marschrichtung ist jedoch ein gutes Mittel zum Zweck.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei für Eintreten auf den vorliegenden Dekretsentwurf. Ohne grosse Motivation und mit einer kleinen Mehrheit und etlichen Enthaltungen wird sie den Verpflichtungskredit annehmen.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis secrétaire de l'Association régionale la Gruyère, région qui a présenté plusieurs demandes NPR, et directrice de la Fédération patronale et économique, qui est au service des entreprises.

Le groupe libéral-radical a examiné avec beaucoup d'intérêt le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la Nouvelle politique régionale. Nous remercions la Direction de l'économie pour son rapport détaillé, qui fait le bilan critique de deux périodes précédentes, qui s'étendent de 2008 à 2015.

Avec l'entrée en vigueur de la NPR en 2008, les régions ont dû faire le deuil des crédits LIM, qui permettaient de soutenir des infrastructures et de s'orienter vers des projets innovants, qui amènent de la plus-value. Dans le même temps disparaissait malheureusement l'arrêté Bonny, qui permettait, dans des zones économiques en redéploiement, de soutenir des projets d'entreprises innovantes et de créer des emplois par le biais de l'exonération de l'impôt fédéral direct.

Aujourd'hui, huit ans plus tard, face au danger de désindustrialisation et de délocalisation qui nous menace sérieusement, il est primordial pour l'économie de disposer d'outils permettant de renforcer la compétitivité et l'innovation des entreprises afin de sauvegarder les emplois en Suisse et dans notre canton en particulier.

La NPR est précisément un de ces outils permettant de soutenir des projets et ce dans toutes les régions du canton. A ce sujet, les régions ont innové en se dotant d'une structure appelée Innoreg, qui est devenu un interlocuteur privilégié pour le dépôt de demandes NPR émanant des différentes régions de ce canton. Il a d'ailleurs été relevé dans les débats d'entrée en matière que les projets émanant d'Innoreg sont mieux préparés et plus mûrs, ce qui constitue un succès méritant d'être relevé aujourd'hui.

Au niveau des moyens à disposition pour 2016–2019, nous ne pouvons que prendre acte de la diminution de l'aide de la Confédération, qui est ainsi passée de 122 à 105 millions. A

titre personnel, je regrette que le canton diminue les aides à fonds perdus de 3,1 millions alors que dans le même temps, il augmente les prêts de 0,9 millions, prêts qui, comme on l'a vu, ne sont que peu utilisés. Cela dit, relevons tout de même que pour un franc octroyé par la Confédération, le canton met 1,42 frs pour les aides à fonds perdus destinées dans la stratégie cantonale contre 1,95 frs en 2012–2015, alors qu'il aurait pu se contenter du minimum, soit 1 franc. Cet effort financier mérite d'être relevé.

En ce qui concerne en particulier la stratégie cantonale de soutien aux entreprises, elle se concrétise avec des moyens de 6,9 millions d'aides à fonds perdus mises à disposition de Fri Up essentiellement, mais aussi au travers des clusters rassemblés dans Innosquare et des projets inter-entreprises développés avec des Hautes Ecoles.

J'estime qu'en raison de la situation économique actuelle, l'accent doit être mis sur une communication à plus large échelle des mesures à disposition des entreprises. A quoi bon avoir des outils destinés à améliorer la compétitivité et l'innovation des entreprises fribourgeoises si les entreprises susceptibles d'être concernées ne savent pas qu'ils existent?

Pour illustrer mon propos, êtes-vous tous au courant par exemple que Fri Up est un guichet unique de support aux entreprises existantes et en création, avec des spécialistes – essentiellement des ingénieurs et des économistes d'entreprise – qui répondent à deux missions distinctes pour les PME et les start-up.

Leur but est d'augmenter la productivité et la compétitivité des PME fribourgeoises existantes. Son rôle consiste à trouver des potentiels d'innovation qui auront des impacts directs sur l'augmentation du chiffre d'affaires, l'amélioration de la compétitivité, le renforcement de la productivité, la création et le maintien de l'emploi. Ces mesures sont destinées à l'ensemble des entreprises fribourgeoises, quelles que soient leur taille et leur activité, même si la priorité est mise sur les entreprises de moins de 50 employés du secteur secondaire pour être en ligne avec les besoins du tissu économique local.

Du côté des start-up, Fri Up guide les créateurs jusqu'à leur insertion dans le milieu économique, sans restriction au niveau de leur âge, de leur formation, de leur statut professionnel ou encore du domaine dans lequel ils entendent se lancer. Les créateurs apprennent par exemple à positionner leur entreprise sur le marché, à gérer les finances et investissements, à démarcher des clients potentiels, à manager une équipe, à choisir les bons partenaires. Sans encadrement professionnel et personnalisé, seules 20% des start-up passent le cap des trois ans d'existence, contre plus de 80% avec un coaching professionnel.

Sur la base de ces exemples, on constate que les PME ou start-up qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier de l'aide d'un partenaire qui propose un accompagnement sur mesure, des

solutions pragmatiques et directement applicables et nous devons profiter de cette nouvelle période NPR pour mieux communiquer sur les outils à disposition.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat den Botschaftstext intensiv diskutiert und begrüsst weitgehend die Strategie des Staatsrates sowie das Umsetzungsprogramm der Regionalpolitik 2016–2019. Beide zielen weiterhin auf die Förderung von Projekten, die die Wirtschaftsentwicklung und Innovation in den Regionen ankurbeln und so Arbeitsplätze schaffen und erhalten. Diese über 15 Millionen Franken sind somit gut investiertes Geld.

Das Mitte-Links-Bündnis weist auf folgende zwei Punkte hin.

Universitäts- oder Hochschulabsolventen bietet sich die Möglichkeit, sich parallel zum Studium Praxiswissen anzueignen, was auf der einen Seite sehr zu begrüßen ist. Wir stellen uns allerdings die Frage, was nach den Projektabschlüssen mit den qualifizierten Arbeitskräften geschieht und ob nicht genau hier eine weitere Förderung zu planen wäre, damit diese im Kanton Freiburg bleiben und ihre erworbenen Kompetenzen in unserem Kanton einsetzen. Es kann nicht unser Ziel sein, ein Ausbildungskanton mit innovativen Ideen zu sein, deren Verwirklichungen dann aber woanders stattfinden werden.

Es ist uns auch bewusst, dass die Projektwirkung kurz- und mittelfristig schwer zu überprüfen und kaum objektiv messbar ist. Die Projektleitung plant deshalb, die Wirkung der einzelnen Projekte auf das BIP zu kennen. Ebenso sollte aber die Nachhaltigkeit des wirtschaftlichen Nutzens gemessen werden. Wir fordern deshalb eine Definition von entsprechenden Messkriterien für die Erstellung einer Wirkungsanalyse innerhalb der nächsten drei Jahre.

Damit Firmen und auch Private innovative Projekte überhaupt erst eingeben können, müssen sie im Voraus im Bilde sein, welche Möglichkeiten bestehen. Deshalb ist eine breitflächige Information auf diversen Ebenen unerlässlich.

Mit diesen Bemerkungen ist die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses für Eintreten und wird dem Dekret über den Verpflichtungskredit zustimmen, wobei sich einzelne Mitglieder zu diversen Punkten noch individuell zu Worte melden werden.

Und zu guter Letzt noch zu meiner Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin von Schmitten und in dieser Funktion stelle ich mit Befriedigung fest, dass im ausgehandelten Vertrag zwischen Bund und Kanton die drei Gemeinden Bösinggen, Schmitten und Wünnewel-Flamatt wiederum im NRP-Perimeter eingeschlossen sind und damit weiterhin die Möglichkeit haben, innovative Projekte einzugeben. Besten Dank an dieser Stelle an den Staatsrat für seine diesbezüglichen Bemühungen.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat den vorliegenden Dekretsentwurf geprüft und diskutiert.

Wir danken dem Staatsrat für die Botschaft, die sehr ausführlich ist und die uns einen Überblick gegeben hat, was bisher gemacht wurde und uns die Strategie des Staatsrates aufzeigt, wie die Regionalpolitik in Zukunft aussehen sollte.

Es ist uns ein Anliegen, dass Randregionen nicht vernachlässigt werden. In diesem Sinne – ich will nicht alles wiederholen, was gesagt wurde – werden wir dem Verpflichtungskredit zustimmen, und ich bitte Sie, dies auch zu tun.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je préside le Conseil HES-SO//Fribourg.

Je viens d'entendre qu'il y aurait des améliorations à apporter aux structures, des synergies possibles, que l'on pourrait éviter des doublons et qu'on aurait une productivité qui soit plus efficace au niveau des structures. J'adhère aux questions posées par mon collègue député Corminbœuf afin que le Conseil d'Etat y réponde de manière complète et transparente et que des indicateurs fiables soient mis en place.

J'interviens afin de prier le Conseil d'Etat de dégager, pour le prochain budget 2017, les moyens nécessaires afin de permettre aux professeurs HES-SO//Fribourg de remplir leur mandat de recherche, tel que le prévoit la loi, c'est-à-dire qu'un cinquième de leur temps devrait être utilisé pour de la recherche et du développement. En effet, aujourd'hui, nous dégageons des montants mis pour la NPR par le biais du décret. Ceci va permettre de financer des budgets de fonctionnement, des projets de développement, d'innovation, de Ra&D, des soutiens à des entreprises, etc. Ainsi, si la NPR dégage du financement pour divers projets, les 20% d'EPT pour la recherche et le développement exigent le temps pour les professeurs afin qu'ils puissent remplir ce mandat de recherche et de développement. On le constate: la NPR et la recherche sont étroitement liées.

Je profite également de cette tribune pour demander au Conseil d'Etat d'être attentif à l'attribution des mandats de recherche afin qu'elle soit donnée le plus possible aux hautes écoles fribourgeoises, qui ont beaucoup de qualités et de compétences pour remplir ces mandats et peut-être de ne pas aller chercher à l'extérieur. Je rappelle que la recherche, si besoin est, est l'un des moteurs du bien-être économique et de l'attractivité de nos hautes écoles fribourgeoises. Rendons le canton plus fort en donnant les moyens nécessaires pour la NPR certes, mais aussi pour le pourcentage nécessaire aux professeurs afin de remplir leur mandat de recherche et de développement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai participé à cette commission concernant la NPR. Avec satisfaction, j'ai pris connaissance des projets menés à bien. C'est un travail excellent qui est fourni par la Promotion économique fribourgeoise. Néanmoins, dans le cadre de ces rapports, j'ai eu le sentiment que la Promotion économique est un peu limitée dans son rayon d'action par rapport aux moyens financiers qu'elle a à disposition. Je pense que, si le canton de Fribourg a un certain problème actuellement, c'est bien dans son PIB qui est sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Et, surtout, le canton de Fribourg forme beaucoup de jeunes mais ne donne pas assez de postes de travail qualifiés pour ces jeunes. Dans ce sens, je pense qu'il faut déjà – qui dit gouverner dit prévoir – penser à l'après-2019 et, dans ce sens, je pense que des moyens supplémentaires investis dans la Promotion économique seront des moyens bien investis du moment où ils sont investis de la même manière qu'aujourd'hui.

Je tiens donc à vous remercier, mais il faudra augmenter les moyens accordés à la Promotion économique pour que le canton de Fribourg se mette au niveau minimum de la moyenne fribourgeoise.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais intervenir pour traiter d'un sujet qui n'a pas encore été évoqué jusqu'à maintenant, en soulignant que je pense que la Promotion économique du canton de Fribourg est déterminante, en particulier ses efforts en matière de développement endogène, que je soutiens complètement. Je regrette aussi, comme certains qui m'ont précédé, la réduction du budget à ce sujet. Je pense que la faiblesse structurelle de l'économie fribourgeoise mérite un effort qui passe à travers les mailles des coupes linéaires que l'on fait subir à notre budget.

J'aimerais aborder le sujet de la politique foncière active, thème qui, à mon grand regret, a disparu du libellé de cette nouvelle mouture. C'est un peu comme une table ayant un pied plus court. On fait beaucoup d'efforts pour promouvoir des activités économiques, la question «où» n'est toujours pas résolue. Récemment, dans un débat qui a eu lieu à Morat, le thème est apparu très clairement: la question de qui finance l'achat de terrains en mains publiques dans les zones stratégiques d'importance cantonale n'est pas résolue. Pour revenir sur ce sujet, je vous propose un tout petit éclairage du point de vue d'une commune-siège ayant une de ces huit zones cantonales d'importance stratégique. Comme elle est siège, elle est régionalement importante, elle a aussi des activités d'importance régionale qui doivent être localisées dans une zone d'importance cantonale. Il y a vingt zones d'importance cantonale dans le canton. Comme elle a aussi des activités locales, elle doit prévoir l'installation d'activités de toutes petites entreprises artisanales à rayon local pour lesquelles il y a des zones d'activités d'autres types (il y en a plus de cinquante dans le canton). La même commune-siège doit remplir trois responsabilités en matière de politique foncière active:

1. les activités locales;
2. les activités régionales;
3. les activités stratégiques cantonales.

Connaissant les situations des finances communales, comment peut-on demander à une même commune-siège un triple effort? Et ayant de l'autre côté une responsabilité cantonale très claire pour huit zones d'importance cantonale stratégique. Comment se fait-il que le Conseil d'Etat nous propose de charger pareillement les responsabilités et les finances de communes cantonales pour les communes-sièges dans ces huit zones d'importance cantonale et stratégique? Comment est-il possible que lui-même n'engage pas un franc de la fortune cantonale à fonds perdus pour acheter des terrains? J'aimerais bien avoir une réponse à ce sujet.

Tant que l'on a pas résolu la question de l'origine des activités nouvelles, qu'elles viennent de l'étranger ou de la croissance d'entreprises locales, on aura un problème d'emploi et de PIB, comme mon collègue Dafflon vient de le signaler.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'interviens en tant que membre du comité de la Fédération suisse pour l'accueil extra-familial de jour.

J'aimerais attirer votre attention sur un sujet qui est primordial pour notre économie fribourgeoise. J'entends bien que tous, dans cette salle, nous sommes d'accord pour la création de nouvelles entreprises. On aimerait installer de l'innovation afin que le PIB de notre canton augmente. Se rend-on compte que pour cela, nous avons besoin d'hommes et de femmes (d'ici ou d'ailleurs) qui travaillent pour ces entreprises? Parfois, ces hommes et femmes ont des difficultés car ils ont une famille, des enfants. J'aimerais attirer l'attention sur le fait que l'on doit aussi s'assurer qu'il y ait suffisamment de places d'accueil extra-familial, que cette gestion du travail et de la famille devienne possible non seulement dans l'économie mais aussi dans la politique. J'ajoute que les places de garde qui permettent de concilier vie familiale et professionnelle sont insuffisantes dans ce canton. L'accueil extra-scolaire est parfois ouvert le lundi et le vendredi, car le mercredi, tous les enfants ont congé et forcément les parents aussi. Il y a des communes qui considèrent cela pas nécessaire. D'un autre côté, on aimerait que les gens excessivement bien formés travaillent et participent à notre économie fribourgeoise, afin que notre canton ait beaucoup de succès dans ce domaine.

C'est pourquoi, M. le Commissaire, je vous conseille vivement d'élaborer une collaboration entre l'économie fribourgeoise et l'accueil extra-familial. Cela est primordial pour le succès futur de notre canton.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Je suis content que notre collègue député Corminbœuf ait eu le courage de prononcer quelques mots critiques au sujet de ce message.

Ich habe mir, Herr Staatsrat, die Mühe genommen, verschiedene Vorlagen aus unterschiedlichen Kantonen zu konsultieren. Ich komme nach Studium dieser Botschaft zum Schluss, dass die heute vorliegende Botschaft wenig transparent und unvollständig ist und auf wichtige regionale Bedürfnisse, insbesondere die Berücksichtigung der Randregionen, nicht eingeht.

Zwei Beispiele: Sie sprechen von industrieller Ökologie, 500 000 Franken Studien. Sie sprechen von aktiver Bodenpolitik, 500 000 Franken Studien. Wie viele Studien haben wir in der Vergangenheit in diesem Kanton bereits in Auftrag gegeben? Welches sind die Resultate? Und Herr Staatsrat, lassen Sie die Industrie die Ökologie machen, diese kennt das besser als der Staat.

Zudem, als zusätzlicher Punkt: Ich habe nicht herauskristalisieren können, welcher Betrag – als Subventionen versteckt – an BlueFactory gehen wird. Ich erinnere Sie daran, dass wir, der Grosse Rat, bis dato 72,4 Millionen Franken an BlueFactory beigetragen haben. Mich würde interessieren, wie hoch der Betrag dieser Botschaft zugunsten von BlueFactory ist. Ich bin einig mit Ihnen, Herr Staatsrat, Innovationskapazität würde das wirtschaftliche Fenster für die Zukunft öffnen. Aber seien Sie in dieser neuen Regionalpolitik transparenter und vollständiger in den Ausführungen.

La Rapporteure. Au nom de la commission, je vous remercie. Je constate que tout le monde soutient la proposition de la commission d'entrer en matière et s'accorde sur l'importance de cet outil pour promouvoir l'attractivité et la compétitivité de notre région avec, parfois, certaines réserves ou observations qui ont été émises, à mettre aussi en lien avec les ramifications très complexes que peut avoir un tel dossier. Pour ce qui est des questions précises de M. le Député Corminboeuf relatives à la question du support aux start-up ou des clusters, de M. le Député Waeber à l'instant relatives aux contributions de la blueFACTORY, de M^{me} la Députée Berset par rapport au soutien à la recherche dans les Hautes Ecoles et de M. le Député Thévoz au sujet de la question des liens de la politique foncière active, je laisse la parole à M. le Commissaire du gouvernement pour y répondre.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord vous remercier très cordialement pour cette discussion très nourrie. Vos questions sont pertinentes et importantes et je vais vraiment faire en sorte qu'il y ait la transparence la plus complète possible, même si nous étions déjà très explicites dans notre message.

Je me permets de donner des réponses aux différentes questions de M. le Député Corminboeuf:

1. Il a fait une remarque juste et justifiée au sujet de la communication. D'autres intervenants, M^{me} Gobet, M^{me} Maeder ont aussi souligné ce point. Je dois dire que la communication est très importante et on peut toujours l'améliorer. Je dois aussi souligner que l'insti-

tution Innoreg, mandatée par les régions, fait un travail remarquable afin d'établir le contact avec les porteurs de projets. Ils devront pouvoir avoir l'idée de lancer des projets et de les soumettre ensuite soit à la CAPE soit au Conseil d'Etat pour être acceptés. Bien évidemment, nous voulons faire un pas supplémentaire lors de la prochaine période et mettre l'accent sur la communication.

2. Il a parlé de la concurrence entre le fonds d'équipement touristique et la NPR. On peut dire, à première vue, qu'il y a une concurrence. Il faut dire très clairement que le fonds d'équipement touristique se concentre sur le renouvellement de ses infrastructures et on prend en charge les charges d'intérêt. La NPR se focalise sur l'innovation et c'est dans ce cadre qu'il y a une différenciation. Je peux vous dire, comme souligné en commission, que le Conseil d'Etat va faire une réflexion approfondie sur le rôle du fonds d'équipement touristique notamment dans le cadre de la révision de la loi sur le tourisme.
3. Il a évoqué le sujet des start-up. Je dois dire que les start-up représentent un objectif très important pour la politique économique du canton, car avec elles, on peut créer de nouveaux emplois. Il y a évidemment un certain risque. Plusieurs start-up ont des difficultés à rester en vie très longtemps, mais avec Fri Up, nous avons une institution qui les accompagne de très près, ce qui contribue à un succès plus important que dans d'autres cantons.
4. Le monitoring, qui a aussi été souligné par d'autres Députés, est très important. Il permet de chiffrer l'impact de ces différents projets. Aujourd'hui, on peut dire que la NPR a eu une influence très importante pour le développement de notre économie. De nouveaux projets ont pu être lancés. A l'avenir, nous voulons encore plus fortement mettre un point sur ce monitoring et le contrôle des objectifs. C'est dans les conventions de projets entre le porteur de projet et l'Etat de Fribourg, représenté par la Direction de l'économie et de l'emploi, que les étapes et les différents objectifs à atteindre sont décrits, par exemple le montant demandé, les modalités, le calendrier des versements, le taux d'autofinancement du projet et les rapports sur l'avancement des projets et des comptes financiers. Ensuite, le contrôle et la gestion financière de la mise en œuvre des projets sont de la responsabilité de la Promotion économique, sur la base des instruments de contrôle mis en place et répondant aux exigences de la Confédération et du canton. Il faut aussi faire en sorte qu'il y ait un contrôle de l'impact réel sur l'économie et nous allons développer des indicateurs concrets.

Frau Grossrätin Thalmann, Sie haben vor allem von der Attraktivität der ländlichen Regionen gesprochen, wie dies auch andere Intervenienten, namentlich Frau Stempfel, getan haben. Gerade die neue Regionalpolitik fokussiert auf diese Regionalentwicklung. Daher steht die Attraktivität der ländlichen Regionen im Zentrum. Wir können Ihnen darlegen,

wenn Sie die bisherigen Projekte anschauen, dass wir konkrete Resultate realisieren konnten. Nehmen Sie zum Beispiel Nespresso. Das ist auch in den Regionen. Da haben wir einen Beitrag leisten können. Ein anderes Beispiel ist das Lichtfestival in Murten, welches wir unterstützt haben. Und auch in anderen Regionen haben wir diese Unterstützung machen können.

Bei der Wirksamkeitskontrolle – ich habe es vorhin gesagt – haben wir bisher nicht einfach blind die NRP umgesetzt. Bis heute haben wir konkrete Sachen gemessen. Wir haben geschaut, dass die Gelder richtig ausgegeben wurden. Aber die Messbarkeit wird in Zukunft noch stärker beachtet werden. Da werden wir konkrete Indikatoren erarbeiten.

Als dritten Punkt haben Sie gesagt, dass die Tourismusprojekte nicht einseitig, an einem Ort abgelegt werden sollten. Es gilt hier zu betonen, dass es auch darauf ankommt, dass in den Regionen entsprechende Projekte eingegeben werden und dass diese dann auch entsprechend berücksichtigt werden. So ist es nicht nur der Greyerzbezirk, sondern auch der Seebezirk, der hier profitieren konnte.

Frau Mäder-Brühlhart, Sie haben die Möglichkeit der drei Unterländer Gemeinden erwähnt, die in der ersten Phase ausgeschlossen waren. Wir hatten mit dem Bund intensiv diskutieren müssen, damit er diese Gemeinden einbezieht, da diese gemäss statistischer Auswertung zum Agglomerationsraum Bern gehören. Wir sind jedoch der Meinung, dass es sehr wichtig ist, dass der ganze Kanton mitwirken kann.

M^{me} la Députée Solange Berset, vous avez souligné le sujet de la recherche, du développement et des hautes écoles. Si on parle de l'innovation, ce sont nos hautes écoles qui sont au centre de l'intérêt, car sans ces hautes écoles, on ne peut pas réaliser de l'innovation. Vous avez raison de souligner l'aspect des 20% qui sont réglés dans la loi sur la HES-SO de Fribourg, mais, dans le message, le Conseil d'Etat a décrit de manière très claire qu'il s'agit d'un objectif important qui n'est pas réalisable du jour au lendemain. Il y a également d'autres tâches sur la liste et cet objectif ne peut être réalisé que si les disponibilités financières sont accordées. Concernant votre indication au sujet du mandat de recherche pour les professeurs et les scientifiques fribourgeois, je suis à 200% d'accord avec vous, on doit pouvoir les respecter en premier lieu et, notamment, s'il n'y a pas d'autres éléments à respecter dans les marchés publics.

M. le Député Hubert Dafflon, j'entends bien votre souhait d'augmenter les moyens. J'aimerais aussi avoir plus de moyens à disposition. Sur le principe, la Confédération demande au canton, dans le cadre de la NPR, de contribuer à raison d'un franc. Nous sommes à une contribution de 1,42, même si l'on a toujours besoin de plus d'argent.

M. le Député Laurent Thévoz a parlé de la politique foncière active, qui n'est plus mentionnée dans ce message. C'est

faux, la politique foncière active est un élément important. Aujourd'hui, dans mon introduction, j'ai également parlé de l'importance des friches industrielles. Je ne suis pas non plus d'accord avec votre appréciation qui dit que l'Etat se retire et ne veut rien payer. Je vous donne seulement l'exemple de Cardinal, où l'Etat avait, avec la ville de Fribourg, directement investi pour réaliser un projet important.

M^{me} la Députée Susanne Aebischer, il est juste que les places d'accueil extra-familial sont importantes et représentent une condition-cadre de plus en plus capitale pour notre économie. Je ne suis pas sûr si, dans le contexte de la NPR, on peut vraiment réaliser des projets concrets. Réfléchissez à une approche innovante! Je suis d'accord que c'est dans le cadre général que l'on doit agir.

Und last but not least mein verehrter Herr Grossrat Waeber: Ihnen fehlt die Transparenz in der Botschaft. Vielleicht müssten Sie sie etwas aufmerksamer lesen. Ich gebe mir Mühe, Ihnen ein paar Hinweise zu geben, damit Sie befriedigt sein können.

Sie sagen, wir hätten nur Studien realisiert. Dies stimmt nicht. Wir haben viele konkrete, wichtige Projekte realisiert, die Projektträger eingereicht haben und die ohne Studien umgesetzt wurden. Das Murtener Lichtfestival zum Beispiel wurde ohne Studie umgesetzt. Zu Beginn der Arbeiten, namentlich im Jahre 2008, mussten wir jedoch verschiedene Grundlagen schaffen. Da war beispielsweise diese ökologische Industrialisierung, die ein Element darstellt, damit man überhaupt konkrete Pilotprojekte lancieren kann und entscheiden kann, ob das etwas bringt oder nicht und Fragen zur Umsetzung klären hilft.

Zur aktiven Bodenpolitik: Ich habe mehrmals das Beispiel Romont erwähnt, wo wir effektiv etwas erreicht haben.

Zur Frage der BlueFactory, die Ihnen ja besonders am Herzen liegt. BlueFactory ist abgetrennt von der neuen Regionalpolitik. Für gewisse konkrete Projekte, die in der BlueFactory jetzt umgesetzt werden, haben wir jedoch einen Input gegeben, damit diese überhaupt lanciert werden konnten. Ich gebe Ihnen diese Zahlen. In das Bio-Factory-Kompetenz-Center haben wir im Rahmen der Jahre 2012–2015 über die neue Regionalpolitik 290 000 Franken investiert, damit dieses Projekt lanciert werden konnte und damit es jetzt auf eigenen Beinen stehen kann. Für das Projekt SIC haben wir via NPR 298 000 Franken investiert. In Innosquare, namentlich für die Clusterbildung, haben wir 350 000 Franken investiert. Fri Up, das eigentlich nichts zu tun hat mit BlueFactory, aber auf dem Gelände von BlueFactory ist, da zahlen wir auch für die nächsten Jahre 800 000 Franken pro Jahr – das ist ein Projekt, das nicht nur in Freiburg, sondern auch in Murten und anderenorts umgesetzt wird.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Rapporteure. Juste une remarque: il y a lieu d'ajouter la date de la signature effective de la convention conclue avec la Confédération.

Le Commissaire. Bundesrat Johann Schneider-Ammann hat diese Konvention jetzt unterschrieben, sauf erreur am 13. März. Ich schaue zu meinen Mitarbeitern, die mir dies bestätigen.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Je dois corriger la date: c'est le 10 mars. Le Conseil fédéral a été plus rapide que je ne le pensais.

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 4. Il y a 7 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elia (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Lau-

rent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total 85.*

Ont voté Non:

Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorret Gilles (SC,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total 4.*

Se sont abstenus:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 7.*

—

Motion 2015-GC-96 – Xavier Ganioz/ Simon Bischof Maintenir les places d'apprentissage – lutter contre le chômage des jeunes¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'énonce tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis membre de l'Union syndicale fribourgeoise et collaborateur du syndicat UNIA. Depuis le 15 janvier de l'année dernière, à la suite de la décision de la Banque nationale de ne plus garantir le taux plancher avec l'euro, la situation du marché du travail s'est très fortement dégradée. Ce sont plus de 10 000 postes de travail qui ont été perdus, en

¹ Déposée et développée le 5 août 2015, BGC p. 1770; réponse du Conseil d'Etat le 26 janvier 2016, BGC p. 912.

particulier dans les secteurs de l'industrie d'exportation, l'horlogerie, les machines-outils, la chimie, l'hôtellerie-restauration, du commerce de détail et de la banque.

Les branches d'activité en question ont déjà connu de grosses pertes d'emplois ces dernières années et si la situation du taux de change n'évolue pas rapidement, c'est avec de nouvelles pertes d'emplois qu'il va falloir compter ces prochains mois. De ce constat, il est également à souligner pour la situation particulière du canton de Fribourg, la dernière édition du «Conjoncture fribourgeoise», adressée il y a peu aux députés, confirme la morosité des entrepreneurs de notre canton et la perspective de licenciements et de délocalisations y est clairement avancée.

Dans ce contexte, que l'on peut qualifier – sans mâcher les mots – de crise, on peut craindre que notre jeunesse ait à payer le prix fort. D'ailleurs, les effets de cette crise se font déjà sentir. Les prévisions de juin à décembre du SECO annoncent une augmentation des jeunes chômeurs de 6% pour 2016. Comme le mentionne justement le message du Conseil d'Etat relatif à la motion, une baisse du chômage n'est attendue que pour 2017, pas avant.

A court terme, les places d'apprentissage seront touchées, puisque les secteurs frappés par les effets du franc fort forment une part importante des apprentis. Le dernier baromètre national de la formation professionnelle annonçait, déjà en janvier, un recul de 1500 places d'apprentissage dans le secteur technique et de 3500 places dans le secteur commercial. Si un jeune ne peut entrer en formation à la sortie de l'école obligatoire ou s'il perd sa place d'apprentissage en cours de route, c'est son parcours professionnel et ses perspectives sur le marché du travail qu'il voit mis en péril. Nous ne pouvons pas attendre les bras croisés qu'une main invisible vienne apporter une solution hypothétique à la donne structurelle à laquelle nous faisons face actuellement. Nous ne pouvons pas non plus compter sur la seule responsabilité morale ou éthique des employeurs de garantir les places d'apprentissage si les conditions-cadres ne sont plus réunies ou si le ciel leur tombe sur la tête.

C'est pourquoi, par la motion que nous présentons, nous demandons que les mesures suivantes soient prises et formulées dans la législation cantonale, à savoir:

- > la mise en place d'un service de «outplacement»;
- > le renforcement de la surveillance de l'apprentissage;
- > le relèvement provisoire des cotisations au fonds cantonal de formation professionnelle;
- > la mise en place d'une commission cantonale, faite et disposée pour mettre en place ces mesures justement.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose le rejet de ces demandes en indiquant que des dispositifs déjà existants ont fait leurs preuves par le passé. Que l'on soit bien clair, l'objectif de notre motion n'est en rien d'amener une critique stérile

des efforts d'ores et déjà entrepris tant par le Service de la formation professionnelle que par les commissions d'apprentissage.

Notre motion se veut un instrument concret qui soit à même de répondre à des situations nouvelles impliquant des restructurations massives ou des cessations d'activité touchant des apprentis de manière collective. Se limiter à rappeler que ce qui est aujourd'hui en place n'a pas à connaître un quelconque ajustement n'est, à notre sens, pas responsable.

C'est parce que nous vous proposons un outil qui permet d'anticiper les situations de crise et d'éviter d'avoir à agir dans la précipitation face à la nécessité que nous vous proposons d'accepter la présente motion.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Ich bin Generalrätin von Murten. Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat die Motion der Herren Ganioz/Bischof eingehend diskutiert. Wir werden die Motion aus folgenden Gründen ablehnen.

Die Lehrbetriebe sind bereits heute mit diversen Auflagen zugedeckt, sei dies mit überbetrieblichen Kursen, mit grosser Bürokratie, zum Beispiel mit dem Zusammenstellen von Bewertungsblättern und in der Begleitung der Lernenden im Rahmen der diversen Arbeiten und Vorträge für die Berufsschule etc. Auch sind wir der Meinung, dass es im Kanton genügend Institutionen gibt, welche Jugendliche bei der Arbeitslosigkeit betreuen und versuchen, individuelle Lösungen zu finden.

Aufgrund dieses Sachverhalts ist die Freisinnig-demokratische Fraktion der Meinung, dass die in der Motion der Grossräte Ganioz/Bischof vorgeschlagenen Massnahmen bereits durch die bestehenden Organe umgesetzt werden.

Wir lehnen die Motion einstimmig ab.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le titre de la motion «Maintenir les places d'apprentissage, lutter contre le chômage des jeunes» peut paraître juste. Qui, en effet, ne voudrait pas aider les apprentis des entreprises en difficulté?

Mais, selon moi, cette motion enfonce des portes ouvertes et le titre en est la preuve. Mais les solutions voulues par les motionnaires ne sont de loin pas les meilleures, surtout, elles vont encore surcharger les entreprises déjà en difficulté. Cette motion va également créer des entraves supplémentaires alors que, dans les cas cités dans la réponse du Conseil d'Etat, on voit bien que le SFP a effectué de la meilleure manière possible la gestion des cas difficiles.

Par conséquent, notre groupe refusera à l'unanimité cette motion.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat für die Stellungnahme zur Motion und teilt die verschiedenen Aussagen. Unsere Recherchen

haben ergeben, dass die Situation des Lehrstellenmarktes im Kanton Freiburg gut ist und dass es sogar recht viele Lehrstellen gibt, die nicht besetzt werden konnten.

Die Offenheit, die Bereitschaft und die Solidarität für die Aufnahme von Lehrlingen, die ihre Stelle aus wirtschaftlichen Gründen verlieren, ist im Kanton Freiburg recht gross.

Wir denken eher, dass ein Mangel an Zwischenlösungen besteht. Das Postulat der Betreuung von Jugendlichen mit Schwierigkeiten von Andrea Burgener Woeffray und Peter Wüthrich, welches vom Grossen Rat aufgenommen wurde, widmet sich dieser Problematik. In diesem Bereich braucht es weitere Massnahmen und Mittel, damit die Jugendlichen eine sinnvolle Übergangslösung zwischen obligatorischer Schule und Arbeitswelt finden.

Gespannt erwarten wir in nächster Zeit den Bericht des Staatsrates, der hoffentlich Lösungsansätze zur Förderung von Jugendlichen mit Einstiegsschwierigkeiten in die Arbeitswelt enthält.

Das Mitte-Links-Bündnis wird aus diesen Gründen die Motion ablehnen und hofft auf eine rasche Bearbeitung des Postulates.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié la motion de nos collègues Ganiot et Bischof réclamant des mesures de crise pour maintenir les places d'apprentissage et lutter contre le chômage des jeunes.

Disons-le d'emblée, même si notre parti est très sensible à la formation professionnelle, il ne s'est toutefois pas fait attendre par les bonnes intentions des motionnaires. En effet, en plus de se baser sur des chiffres erronés, cette motion propose trois mesures qui s'avèrent inutiles.

1. Les quelques situations de crise, parfaitement négociées par le Service de la formation professionnelle, montrent que les outils à disposition existent et qu'ils sont utilisés à bon escient. De plus, il faut également mentionner les entreprises et leurs formateurs qui collaborent déjà dans les commissions d'apprentissage et qui ont maintes fois fait preuve de solidarité dans des situations particulières en remplaçant les jeunes en difficulté. Mettre en place un nouveau service responsable du remplacement des jeunes qui perdent leur place d'apprentissage est donc parfaitement inutile.
2. Relever le taux de cotisation au fonds cantonal de la formation professionnelle est non seulement inutile mais également dépassé. En effet, notre Parlement a déjà accepté, le 10 septembre dernier, un relèvement du taux en acceptant une motion de nos collègues Wicht et Ganiot. C'est louable de vouloir soutenir les apprentis mais c'est encore beaucoup mieux de soutenir également les entreprises qui se chargent de les former, pas avec des charges supplémentaires mais avec de la reconnaissance.

3. Mettre en place une nouvelle commission tripartite pour vérifier la mise en œuvre de mesures inutiles, c'est carrément populiste! Les syndicats ont l'air d'avoir oublié qu'ils siègent déjà dans une commission similaire, à savoir la commission de la formation professionnelle, qui a pour but de se déterminer sur la politique cantonale en matière de formation professionnelle. Ils ont donc déjà tout loisir d'intervenir directement sur la politique en matière de formation.

Nous saisissons cette occasion pour souligner que si la formation professionnelle suisse fait des envieux bien au-delà de nos frontières, c'est surtout grâce aux entreprises qui mettent enthousiasme et énergie au service de la relève. Pour tuer une mouche, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique n'a pas besoin du bazooka proposé par les motionnaires!

C'est donc à l'unanimité que nous rejeterons cette motion.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg et membre de la commission cantonale de la formation professionnelle.

Die beiden Motionäre Ganiot und Bischof sind besorgt darüber, dass sich die Lage auf dem Arbeitsmarkt zu Ungunsten der Lernenden auswirkt und Lehrbetriebe in wirtschaftlichen Schwierigkeiten ihre Verantwortung gegenüber den Auszubildenden nicht genügend wahrnehmen. Hierzu haben sie verschiedene Massnahmen vorgeschlagen, wie die Lehrbetriebe in derartigen Situationen durch den Staat unterstützt werden sollen.

Ich bin als Vertreter der kleineren und mittleren Unternehmen (KMU) froh, dass der Staatsrat in seiner Antwort auf die Vorschläge der Motionäre klar aufzeigt, dass die Ausbildungsbetriebe ihre soziale Verantwortung auch in schwierigen Situationen wahrnehmen und dass genügend Unterstützungsstrukturen existieren, welche in einem Krisenfall die Situation entschärfen können. In den allermeisten Fällen wird dank den Arbeitgebervertretern in den Lehraufsichtskommissionen und der lösungsorientierten Zusammenarbeit mit dem Berufsbildungsamt für alle betroffenen Lernenden eine Lösung gefunden. Es bringt somit nichts, weitere staatliche Strukturen zu schaffen, wie beispielsweise einen «Outplacement-Dienst» oder wieder einmal Abgaben und Beiträge anzuheben.

Glauben Sie mir: Die Arbeitgeber und insbesondere die Ausbildungsbetriebe setzen sich mit Herzblut für die Förderung des beruflichen Nachwuchses ein und nehmen speziell ihre soziale Verantwortung sehr gewissenhaft wahr. Nicht zuletzt deshalb funktioniert das System der dualen Berufsbildung in der Schweiz so optimal und wird in der ganzen Schweiz als Vorzeigemodell für die Integration der Jugendlichen in den Arbeitsprozess anerkannt und angepriesen.

Ich bitte Sie aus diesen Gründen, die Motion abzulehnen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, qui forme annuellement 180 apprentis maçons pour les entreprises membres de notre association, mais également pour des entreprises non-membres de notre association. Je collabore étroitement, notre association collabore étroitement avec le Service de la formation professionnelle, avec la commission d'apprentissage du métier de maçon. Aussi, je voudrais vous assurer que si une entreprise devait faire faillite et qu'un ou des jeunes resteraient sur le carreau momentanément, nous nous engagerions à trouver une nouvelle place d'apprentissage. Nous avons déjà eu parfois des contacts avec le Service de la formation professionnelle pour placer des jeunes ayant eu ce genre de difficultés et on a toujours trouvé des solutions.

Je pense que les mesures proposées par la motion de nos collègues ne sont pas adaptées, c'est pourquoi je voterai contre cette motion.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Wenn ich die Wortmeldungen höre, mache ich mir nicht gross Hoffnungen, was die Annahme dieser Motion anbelangt.

Sachez, chers et chères collègues, que l'attentisme pour les nouveaux défis qui nous attendent coûtera davantage à la société que de prendre rapidement et immédiatement des mesures concrètes.

A M. Collomb, j'ai envie de dire qu'il vienne nous montrer les chiffres erronés étant donné que la motion a été préparée de façon minutieuse.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup pour vos différentes interventions. Je suis tout à fait d'accord avec les motionnaires, il faut se soucier tout particulièrement de la situation des apprentis et leur trouver des solutions, notamment en situation de crise ou en présence de difficultés économiques.

Mais, MM. Ganiot et Bischof, le Conseil d'Etat et les services de l'Etat n'attendent pas les bras croisés. Je me permets très rapidement de prendre position sur les quatre points que vous avez soulignés.

- > Le service *d'outplacement*. Dans les cas de licenciements collectifs notamment, les services de l'Etat, et tout particulièrement le Service public de l'emploi, font toujours preuve d'un engagement exemplaire en bonne collaboration avec les partenaires sociaux. Moi, personnellement, je me suis investi à chaque fois pour trouver en premier lieu une solution pour les apprentis. Dans les cas d'Ilford, de Polytype ou récemment d'Elanco, le système en place actuellement a permis de faire face à chacune des situations et de trouver des solutions. Chaque apprenti a trouvé une solution dans ces cas mentionnés. Par

conséquent, le Conseil d'Etat estime que la mise en place d'un service *d'outplacement*, telle que proposée dans la motion, ne se justifie pas.

- > Vous voulez renforcer la surveillance de l'apprentissage. Les commissions d'apprentissage jouent un rôle déterminant lorsqu'il est nécessaire de replacer plusieurs apprentis d'une même profession. Les commissions sont d'ailleurs à l'écoute des apprentis, qui peuvent se tourner vers elles en permanence. Les apprentis en difficulté, c'est le député Schneuwly qui l'a souligné, peuvent également trouver du soutien dans les écoles professionnelles auprès des enseignants et des médiateurs, au service de la formation professionnelle auprès des chefs de secteurs ainsi qu'auprès du *case management* de la formation professionnelle. Ce dispositif a fait ses preuves

An die Adresse von Grossrat Schneuwly kann ich sagen, dass gerade in diesem Zusammenhang auch gewisse Überlegungen angestellt werden, namentlich von der Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der Integration ins Berufsleben. Hier wird dieses System immer weiter entwickelt.

- > J'aimerais dire, dans ce contexte aussi de la surveillance accrue, que les entreprises réclament, avec raison, qu'on limite les charges administratives liées à la formation professionnelle. Il a été souligné, notamment par des entrepreneurs qui forment eux-mêmes des apprentis, qui ont dit très clairement qu'ils font un travail remarquable. J'aimerais souligner ici et dire un grand merci aux entreprises formatrices fribourgeoises, notamment à nos PME – quel travail elles font pour l'intérêt de nos jeunes! Il n'est donc pas question de développer la surveillance de l'apprentissage au-delà de ce qui est imposé par la loi. Vous avez voulu relever les cotisations, mais M. Ganiot, vous avez déjà demandé il y a quelques mois d'augmenter la cotisation pour pouvoir soulager les cours inter-entreprises. Dans le cadre de la RIE3, on va chercher des solutions, mais là, encore une fois, augmenter les contributions des entreprises et les cotisations sera contreproductif. Les places d'apprentissage seront encore plus limitées.
- > Dernier point, commission tripartite. En fait, elle existe déjà à l'heure actuelle, il s'agit de la commission cantonale de la formation professionnelle et cette commission est composée de représentants des syndicats, des organisations patronales, des milieux scientifiques et de l'Etat. Elle est chargée de se déterminer sur la politique cantonale en matière de formation professionnelle.

En conclusion, si le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires, il considère que les mesures proposées sont, en fait, déjà mises en œuvre par les dispositifs existants. Il invite donc le Grand Conseil à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 65 voix contre 23. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 23.*

Ont voté Non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertsch Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elia (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 65.*

Se sont abstenus:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Projet de loi 2015-DAEC-138 Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Rapporteur de minorité: **Pierre Mauron** (PS/SP, GR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Deuxième lecture²

ART. 1

ART. 10 LET. CBIS (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 14 AL. 4 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. En première lecture, nous avons introduit cette problématique de coordination des zones à bâtir sur le plan supracommunal. Je confirme la première lecture.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat peut se rallier à cet amendement dans la mesure où matériellement, il remplace la modification de l'article 35 que le Conseil d'Etat avait proposé dans son projet de loi.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 35 AL. 1, 2E PHR. (NOUVELLE)

Le Rapporteur. Le commissaire vient de donner l'explication. Confirmation de la première lecture.

Le Commissaire. Compte tenu de l'adoption de la modification de l'article 14, le Conseil d'Etat peut se rallier à cet amendement.

> Confirmation de la première lecture.

INTITULÉ DE LA SUBDIVISION AVANT L'ARTICLE 44

> Confirmation de la première lecture.

ART. 44

> Confirmation de la première lecture.

ART. 45 TITRE MÉDIAN ET AL. 1

> Confirmation de la première lecture.

ART. 46 AL. 1

> Confirmation de la première lecture.

¹ Message pp. 152ss.

² Entrée en matière et première lecture les 2 et 3 février 2016, BGC pp. 21ss, 30ss, 39ss et 71ss.

ART. 46 AL. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 46 AL. 3

Le Rapporteur. Maintenant, on parle dans cet alinéa du droit d'emption communal, qui a été beaucoup débattu lors de la première lecture avec un vote très serré.

Pour l'instant, je ne donne pas de nouvelles explications, de nouveaux commentaires. Je confirme tout simplement le résultat de la première lecture, c'est-à-dire de biffer ce droit d'emption selon la majorité de la commission.

Le Rapporteur de minorité. Il s'agit effectivement du point central qui a été largement débattu. Le débat peut être résumé dans l'article paru ce matin dans la Liberté, où il s'agit en fait d'opposer l'intérêt public à l'intérêt privé. Je crois qu'on peut très bien, avec cet alinéa, préserver les deux en mettant toutes les cautions qu'il faut pour que l'intérêt privé soit préservé, ce qui est le cas avec le délai d'attente de dix ans et toutes les garanties de procédure qui sont données.

Maintenant, ce qu'il faut garder à l'esprit et ce à quoi peut-être il faut être très attentif, c'est qu'il n'y a pas de grandes marges de manœuvre du canton. L'article 15a al. 2 de la LAT prévoit une obligation de légiférer pour les cantons et une obligation de prendre certaines mesures. S'il n'y a pas ce droit d'emption communal qui est instauré, le canton n'a pas de mesures d'aménagement à prendre ou à exercer s'il y a de la thésaurisation ou du mitage actif, ça n'est pas possible de régler ce problème-là.

Pour les éléments dont on débat souvent, le contrat de droit administratif règlera les problèmes futurs, pas passés et le droit d'emption cantonal ne servira que pour les objets d'intérêts cantonaux, pas les objets d'intérêt local ou communal. Si cet élément ne figure pas dans la loi, il n'y a pas d'autre moyen dans cette loi à titre de moyen et d'outil d'aménagement, ce qui rendrait la loi cantonale contraire à la loi fédérale. Ça peut être un problème qui peut être réglé ultérieurement, au besoin, par les tribunaux. On l'a vu, au Tessin, quand il y a une amnistie qui est votée mais qui est jugée illégale, le Tribunal fédéral a invalidé cette loi. Ce serait vraiment dommage qu'une loi cantonale d'aménagement soit invalidée parce qu'elle ne respecte pas la loi fédérale.

Je vous demande dès lors d'instaurer cet outil, qui préserve autant les droits privés que les droits publics prépondérants.

Le Commissaire. Comme indiqué en première lecture, je rappelle effectivement que l'article 15a de la LAT prévoit une obligation pour les cantons de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer, d'une part, la disponibilité des terrains à bâtir, de fixer un délai pour la réalisation d'une construction sur un bien-fonds et de prévoir la possibilité pour l'autorité compétente, d'ordonner des mesures si l'intérêt public le jus-

tifie. L'instrument du droit d'emption légal a été retenu, par exemple, par les cantons du Jura et du Valais.

Je voudrais attirer votre attention sur une récente publication de l'Association suisse pour l'aménagement du territoire (ASPAN), de février 2016, qui met précisément en exergue les problèmes qui pourraient se poser pour un canton qui ne se serait pas conformé aux exigences du droit fédéral. Selon l'ASPAN, il y a un risque que la Confédération crée des difficultés, dans le cadre de l'approbation du plan directeur cantonal si elle juge que le canton n'a pas fait son devoir dans le cadre de l'application de la législation cantonale. A cet effet, je cite un passage de l'ASPAN: «La LAT révisée exige que des mesures soient prises pour qu'elle soient utilisées conformément à leur affectation. Elle demande, en outre, aux cantons d'instaurer un délai de construction, suivi de mesures en cas d'inexécution».

Pour de nouveaux classements, la LAT révisée est plus sévère: «La disponibilité de chaque terrain doit être garantie sur le plan juridique. Les nouvelles mises en zone à bâtir doivent être liées à des projets de construction aussi concrets que possible. Une législation cantonale qui empêcherait les communes de remplir cette exigence porterait atteinte au droit fédéral.»

Il y a donc le risque que, si un parlement cantonal édulcore finalement un projet de loi au point notamment que la disponibilité des terrains n'est plus garantie, la Confédération estime que le mandat législatif n'a pas été respecté. Dans ce sens-là, il est possible que le plan directeur cantonal puisse ne pas être approuvé par le Conseil fédéral. Il y aurait lieu donc au terme de la procédure – je dirais – de consultation préalable – d'en informer le Grand Conseil.

Mais, pour ces motifs, le Conseil d'Etat estime que l'introduction du droit d'emption légal pour les communes permettrait de respecter le mandat fédéral. Dans ce sens, il vous propose de rejeter cet amendement en deuxième lecture et d'adopter la teneur initiale du projet.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis notaire en exercice dans le canton de Fribourg.

Je ne vais pas revenir sur tous les arguments déjà développés pour la non-introduction du droit d'emption communal, arguments que je fais miens, mais me permets d'apporter un éclairage plus technique relativement au projet du Conseil d'Etat d'introduire un droit d'emption général en faveur des communes.

Le droit d'emption est un droit unilatéral de l'empeteur d'exiger le transfert de propriété d'un bien immobilier aux conditions convenues entre parties. Ce droit est considéré comme une restriction importante du droit de disposer. Ainsi pour conférer un droit d'emption conventionnel, la loi exige l'éta-

blissement d'un acte authentique et que les éléments essentiels soient déterminés.

Sa durée: la durée maximale du code impérative est de 10 ans. La désignation précise de l'immeuble grevé, sa surface exacte doivent figurer dans l'acte. Le prix doit être déterminé, les conditions objectives d'exercice doivent également l'être.

Le projet de loi fixe les conditions d'exercice du droit d'emption légal de manière succincte:

- > les parties: le propriétaire, la commune, conditions claires;
- > l'immeuble: l'exercice est possible sur un immeuble non construit mais sur toute la surface ou une partie de celle-ci, non sur un immeuble déjà bâti, comme invoqué donc à tort dans les débats;
- > la durée, on fixe le délai qui déclenche la non-construction à compter de 10 ans depuis la mise en zone, mais on ne fixe pas de délai maximal;
- > et surtout la condition d'exercice, c'est l'intérêt public prépondérant, qui est par essence une condition subjective.

Lors de l'exercice du droit conventionnel, la preuve doit être apportée au Registre foncier de la survenance de la condition. Ces conditions étant fixées de manière objective, il faut apporter la preuve de la délivrance du permis de construire, de la mise en zone légalisée, de la survenance de l'échéance fixée. Le pouvoir du conservateur du Registre foncier se limite à examiner si la condition objective est remplie. Il ne va jamais apprécier si une condition subjective est remplie. En l'occurrence, pour pouvoir exercer le droit d'emption, la commune devra avoir l'accord du propriétaire – peu probable, autrement, une autre solution aurait été trouvée – ou être en possession d'une décision. Aucune indication ne figure dans la loi. Belles joutes judiciaires en vue!

Le fait d'admettre que le droit ne pourra s'exercer que sur une partie de la surface non bâtie est une autre entrave importante, que ce soit sur le pouvoir de disposer, que ce soit sur la valeur vénale de l'objet.

En effet, la loi fixe que le droit doit s'exercer à la valeur vénale, estimée par des experts, qui pourrait varier selon la conjoncture. La loi ne fixant pas le délai maximal d'exercice, le propriétaire n'a aucun moyen d'action autre que celui de construire ou de subir.

Il a été avancé comme argument que d'autres cantons ont introduit un droit d'emption, mais il faut dire ici qu'aucun n'a introduit un droit aussi général. Les contours et conditions des droits ont été limités de manière différente mais, chaque fois, le droit qui nous est proposé est le plus large et le plus général. Pour répondre à M. le Commissaire, en aucun cas, la loi fédérale ne met une condition impérative d'introduire un droit d'emption. Si c'était le cas, cela aurait été indiqué

comme condition impérative, ce qui n'est pas le cas. Mais la comparaison a surtout été faite entre l'expropriation et le droit d'emption. L'élément essentiel qui différencie les deux procédures est celui de la proportionnalité. Ainsi en exerçant le droit d'emption, la commune ne doit justifier que son propre intérêt public prépondérant (notion non déterminée) et aucune appréciation, aucune proportionnalité ne sont exigées entre l'intérêt public et l'intérêt du propriétaire.

L'exemple type cité pour justifier l'introduction de ce droit d'emption général est celui du propriétaire d'une parcelle non bâtie au centre du village, récalcitrant à la vente de son bien. Mais on peut aussi arguer de la précarité du propriétaire, par exemple de celui qui aurait acquis un terrain avec l'intention de construire, qui serait dans un premier temps retardé par de nombreuses démarches administratives et oppositions, et qui, malheureusement, pour des raisons de santé, de financement ou autres, ne serait plus à même de mener à bien son projet dans le délai convenu. La loi ne fixe aucune exception. Il pourra donc se voir privé d'une partie de son bien-fonds et mettre à mal tout le projet, la valeur de ses études n'étant pas prise en compte dans la fixation de la valeur vénale, ni celle de la dévaluation du solde de sa parcelle, qui serait, par exemple, non acquis. De nombreux autres exemples pourraient encore être donnés. Cette situation va à l'encontre de l'item de la loi, celui de favoriser le développement harmonieux sur une période donnée. L'incertitude et les risques sont des facteurs qui n'ont jamais favorisé l'esprit d'entreprise.

Je ne parle pas encore de la situation des agriculteurs, de privés amoureux de la nature, de ceux qui veulent s'assurer de la vue ou éviter des nuisances ou encore de ceux qui ont à cœur de transférer un patrimoine mais qui n'ont pas les moyens d'investir, laissant le soin à la future génération de le faire. Ceux-ci s'exposeront à un déclassement de leur terrain ou à une expropriation si l'intérêt général et la proportionnalité viennent à être invoqués.

Ainsi je vous demande d'accepter la version de la commission, qui est une proposition équilibrée, qui reconnaît que la proportionnalité est respectée en conférant un droit à l'Etat sur des surfaces situées en zone d'activités d'importance cantonale et ne conférant pas un droit général aux communes, incertain, qui est une atteinte importante, trop importante, à la garantie de la propriété, droit ancré dans notre Constitution.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune dont le plan est en étude.

Au risque de me répéter ou de répéter les paroles de M. le Commissaire, j'aimerais vous parler en faveur du droit d'emption.

Comme il a été dit, la Confédération va vérifier, en 2019, afin de lever le moratoire sur la zone à bâtir, que le canton dépose non seulement un plan directeur cantonal conforme à la LAT

révisée mais aussi qu'il se dote d'outils de gestion de la zone à bâtir et le droit d'emption en fait partie.

Soyons conséquents, si nous ne voulons pas offrir aux communes les outils nécessaires à une bonne gestion du territoire, il est inutile de se lancer dans des travaux de révision du plan directeur cantonal; c'est juste de l'argent jeté par les fenêtres! La plupart des cantons se sont dotés de ce droit d'emption – M. le Commissaire l'a rappelé – comme le Valais, par exemple, mais d'autres ont intégré dans leur législation cantonale des instruments encore plus contraignants tels que, par exemple, l'obligation de construire.

Alors, s'il vous plaît, ne privez pas les communes de cet outil afin qu'elles puissent continuer de se développer. Qui d'entre vous voudrait dessiner les plans d'une maison sachant qu'il n'est pas sûr de pouvoir la construire. Réintroduisons ce droit d'emption, dotons-nous d'un instrument qui doit nous aider à réaliser les visions que nous dessinons actuellement dans le plan directeur.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mes intérêts: présidente de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et, bien entendu, je parle en tant que telle.

Lors de la consultation concernant le projet modifiant cette loi, l'ACF s'est positionnée en faveur du droit d'emption. Je vais donc m'opposer personnellement et fermement à l'allégeance de la commission sur l'autonomie communale.

Chers collègues, je ne suis pas sûre que tout le monde ait saisi les enjeux de cette mise en œuvre de notre futur aménagement du territoire fribourgeois. Notre LATeC nécessite une tout autre approche qu'actuellement. Les communes n'auront plus qu'une marge de manœuvre très restreinte et devront répondre aux exigences de la LAT comme à un devoir, car ce sont des obligations imposées par la Confédération: lutter contre la thésaurisation, densifier, requalifier des terrains sans donner aux communes les moyens de pouvoir le faire.

La nouvelle LAT est arrivée, il faut arrêter de regarder dans le rétroviseur. Pour un développement harmonieux de notre territoire, l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt privé afin de pouvoir répondre à ses exigences, qui, je vous rappelle, elles-mêmes exigent un étage supracommunal, d'où l'importance de laisser de côté l'intérêt privé lorsqu'il y a un intérêt public prépondérant. Pour cela, il est impératif d'attribuer aux collectivités publiques ce droit d'emption. Pourquoi en avoir peur alors que c'est un outil efficace, qui va donner des moyens supplémentaires pour maîtriser leur développement futur et qui évitera certains blocages qui ne vont pas manquer? Pourquoi en avoir peur alors qu'il est assorti de conditions, que c'est un outil intégrant des garde-fous contre les abus?

Je tiens à relever que l'opportunité d'achat d'une parcelle par les communes ne se fera uniquement qu'en cas d'extrême

urgence, si toutes les autres possibilités ont échoué, que l'achat doit obligatoirement être justifié et lié à un intérêt public prépondérant, puisque la commune devra payer un prix fixé à la valeur vénale. Enfin, le souverain reste l'assemblée communale et le conseil général avec droit de référendum.

En finalité, le droit d'emption permet de donner des moyens aux citoyennes et citoyens de décider du développement de leur commune. Dites-moi comment les communes vont-elles appliquer cette loi sans outils? Je vous rappelle aussi, à toutes fins utiles, que c'est une exigence de la Confédération de donner les outils nécessaires aux collectivités pour pouvoir maîtriser l'aménagement. Alors l'Etat, les communes ont besoin de ce droit d'emption pour une maîtrise efficiente de l'aménagement de notre territoire fribourgeois.

C'est avec ces considérations que je vous prie donc d'accepter la version initiale du Conseil d'Etat.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On sait, aujourd'hui, qu'on a besoin d'un instrument pour gérer l'aménagement du territoire au niveau communal. On sait que si on met des terrains en zone sans le consentement du propriétaire et qu'il ne veuille jamais les construire, on a aujourd'hui une capacité, qui est utilisée, de reporter ailleurs. On ne peut imposer de construire et ensuite on ne peut pas le dézoner étant donné que le SeCa, aujourd'hui, ne permet pas de dézoner un terrain au milieu du village du moment que c'est dans l'espace construit; ça c'est un gros problème pour les communes. Donc, cela veut dire qu'on a besoin d'un instrument pour gérer ça. La question à se poser reste, est-ce que pour les terrains déjà en zone aujourd'hui, c'est le bon instrument ou bien pas? Pour les terrains qui ne sont pas en zone, on devra faire des contrats de droit administratif. Je reviendrai plus tard, à l'article 48, par rapport à ces droits administratifs que je propose de rendre obligatoires. Concernant les anciens terrains mis en zone, le droit d'emption, est-ce que c'est le bon instrument? J'aimerais savoir parce qu'on est dans le flou et qu'on ne sait pas vraiment de quoi on parle. La question est: qu'est-ce qu'un intérêt public prépondérant? Un terrain au milieu du village, sur lequel tout le monde aimerait construire et que c'est la meilleure place pour construire parce qu'il est proche des infrastructures, parce qu'il est proche de la gare et des écoles, est-il un intérêt public prépondérant? Et à ça, on n'a pas la réponse!

Finalement, en connaissant cette réponse de l'intérêt prépondérant, on voterait en connaissance de cause. Là, j'aimerais avoir la réponse de M. le Commissaire.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). M^{me} Kaelin Murith l'a très bien dit en entrée, l'introduction du droit d'emption est une attaque grave à la garantie de la propriété, garantie fournie par notre Constitution fédérale. A aucun moment, la LAT n'a exigé l'introduction d'un droit d'emption, contrairement à ce qu'on entend aujourd'hui.

Par contre, c'est vrai, elle exige l'introduction d'outils de gestion. Le droit d'emption est un outil extrême, qui implique la dépossession des biens des propriétaires. Nous avons d'autres outils pour ceci – cela a été dit – le contrat de droit administratif, le dézonage qui, pour moi, devrait constituer le premier outil à utiliser largement avant le droit d'emption. Il y a le droit d'emption cantonal qui est proposé. Il y a diverses taxations, notamment dans le cadre de la loi sur les eaux usées, qui permettent de lutter contre la thésaurisation de manière efficace; cela a été vécu ces dernières années. Il y a aussi, il faut le dire, des instruments qui sont introduits dans le plan directeur cantonal. On l'a vu d'ailleurs avec le plan directeur cantonal de 2002. Le canton de Fribourg, qui était un des plus mauvais élèves en 2000, a largement rattrapé sa situation et, aujourd'hui, on a vu que son plan directeur était efficace. C'est pourquoi je suis d'avis que de passer par la dépossession des biens appartenant aux personnes est un outil extrême et non utile en l'état.

A ceux qui défendent, aujourd'hui, l'autonomie des communes, je rappelle que lorsqu'on a voté la LAT, on a oublié et on a perdu l'autonomie des communes. On était tous d'avis, pour les gens qui ont voté, que cette gestion de l'aménagement du territoire devait se faire au niveau régional, voire cantonal, voire fédéral.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin und Bauvorsteherin in der Gemeinde Murten, und ich spreche in persönlichem Namen.

Um eine aktive Bodenpolitik zu betreiben, müssen auch den Gemeinden die nötigen Instrumente dafür zur Verfügung gestellt werden. Das ist unter anderem eben auch die Ermächtigung eines gesetzlichen Kaufrechts in Notsituationen.

Es geht nicht darum, Private in ihren Rechten beschneiden zu wollen oder Handel mit Bauparzellen zu betreiben. Nein, vielmehr geht es darum, mit der Möglichkeit eines gesetzlichen Kaufrechts die Gemeinde in ihrer Weiterentwicklung vorantreiben zu können und das ganz im Interesse ihrer Bürgerinnen und Bürger. Das gesetzliche Kaufrecht soll auch nur als letzte Möglichkeit und als Notfall, wenn alle anderen Bemühungen scheitern, angewandt werden. Ein diesbezüglicher Kauf muss *zwingend*, ich sage *zwingend* mit einem grossen öffentlichen Interesse verbunden sein.

Ich bitte Sie, den Gemeinden die Hände nicht zu binden, sondern im Interesse unserer regionalen und kantonalen Entwicklungsmöglichkeiten – wie wir es dem Staat zugestehen – den Gemeinden das unabdingbare Instrument des gesetzlichen Kaufrechts zuzugestehen und den Artikel 46, Abs. 3 in der Version des Staatsrates zu unterstützen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'ai été 17 ans conseiller communal à Givisiez. On a pu développer le territoire de la commune sans problème et on n'avait pas cet outil. Il a fallu

une fois ou l'autre prendre un bout de terrain, exproprier, mais la plupart du temps, lorsqu'on a mis en zone, on a pu trouver des compensations avec les propriétaires en signant des conventions. Franchement, j'ai parfois souci de voir ce qu'on veut faire de ce droit d'emption.

C'est pour ça que je serai contre et je voterai contre le droit d'emption communal.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne.

Comme vous l'a dit M^{me} Savary, les communes sont face à un dilemme. Le territoire n'est pas une donnée extensible à souhait chez nous et on le sait. La LAT a voulu mettre en place un système qui permette un développement harmonieux du territoire tout en permettant également le développement d'une attractivité économique, qui est importante pour notre pays. Je vous rappelle qu'on n'arrête pas de nous dire qu'il faut trouver un centre cantonal fort. Et là, on n'a aucun problème pour obliger les communes à fusionner, mais, en revanche, lorsqu'il s'agit de donner à ces mêmes communes les moyens de créer des politiques foncières actives, de créer justement ce centre cantonal fort, là, on nous brandit la menace de l'atteinte à la propriété privée. Si vous voyiez les conditions d'exercice de ce droit d'emption, qui sont encore plus difficiles que l'expropriation, je me dis que franchement, il y a là un problème. Je crois que vous êtes en train, maintenant, de scier la branche sur laquelle vous êtes assis.

Je vous propose donc de maintenir la version du Conseil d'Etat, qui est sage et réaliste.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsident des Gewerbeverbandes des Sensebezirks und gewählter Gemeinderat, der dann nach der Verteidigung die Interessen einer Gemeinde auch wahrnehmen kann und wird.

Ich bin mit meiner Einstellung als bürgerlicher Politiker, als Bürger immer davon ausgegangen, dass das Eigentum vor jedem Eingriff in diese Eigentumsgarantie geschützt werden muss. Ich bin aber auch der Meinung, dass es für die Gemeinden Instrumente braucht, um aktiv die raumplanerischen Aufgaben zu erfüllen.

Den Vorschlag der Kommission und auch die Argumentation der Kommission kann ich nachvollziehen. Ich ziehe daher diese Variante der anderen Variante vor, die zu sehr die Einmischung des Staates in die Eigentumsrechte ermöglichte und somit eine Verwässerung dieser Rechte mit sich bringen würde. Gerade weil die Definition dieser Ausnahmesituation immer schwierig ist – wie meine Kollegin Frau Thalmann betonte –, wann diese dann zum Tragen kommt.

Ich bin nach der heutigen Debatte auch der Meinung, dass es nicht sein kann, dass es für jedes Problem eine staatliche Regelung oder eine staatliche Hand braucht, um entspre-

chende Regelungen zum allgemeinen Wohl herbeizuführen. Es braucht dort eben andere Mittel, und es gibt andere Mittel.

Daher bitte ich Sie, der Meinung und der ersten Lesung der Kommission zu folgen und in der zweiten Lesung die erste Lesung zu bestätigen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Que la gauche soutienne cette mesure, je la comprends, tant cela relève du socialisme pur. On part du paradigme que la collectivité, que l'Etat, en l'occurrence que la commune saura mieux que le propriétaire foncier, que le privé, comment bien utiliser le terrain et que, par définition, si après dix ans celui-ci n'a pas utilisé le terrain conformément à la planification initiale, eh bien, on donne le droit absolu à la commune de s'approprier ce terrain, indépendamment de l'endroit, indépendamment de la zone! Autant aller jusqu'au bout, on donne tous les terrains à la collectivité et ensuite l'Etat gère tout, cela a déjà été fait par le passé.

Moi, je pense, je soutiens l'agriculteur qui, peut-être, a envie encore d'exploiter son terrain quand bien même celui-ci a été mis en zone. Moi, je pense au petit patron d'une PME qui a acheté du terrain dans le but de se développer et qui a peut-être du terrain qui n'est pas utilisé pendant ces dix ans parce qu'il y a eu deux ou trois années difficiles et qu'il veut garder ce terrain à l'avenir pour se développer. Ce terrain, par ce droit d'emption, est menacé. Je pense aussi au grand-père qui a peut-être une ou deux parcelles à bâtir à côté de chez lui et qui veut les garder, peut-être au-delà de dix ans, pour ses petits-enfants pour qu'ils puissent construire. C'est ça, la propriété privée et c'est ça que ce droit d'emption communal menace directement.

Qu'on ne vienne pas me dire que ce n'est pas conforme au droit fédéral, M. le Commissaire nous l'a confirmé en commission ou alors il s'est trompé! Mais il semble qu'il dise le contraire là. Cette loi prévoit des mesures d'aménagement du territoire. C'est le contrat de droit administratif, c'est la menace de dézonage et cela répond à la loi fédérale.

Enfin, je rappelle que la commission a trouvé un compromis. Elle a introduit un droit d'emption cantonal pour les zones stratégiques, là où vraiment il y a un intérêt. Le Grand Conseil a maintenu cette proposition, ce compromis de la commission. Je crois qu'on a là le juste milieu, mais je vous en prie, n'acceptez pas un droit d'emption pour tout le canton, cela va trop loin!

Le Rapporteur. J'aimerais revenir sur deux ou trois choses qui ont été dites maintenant en plenum.

D'abord, concernant les dires de non-approbation de la LAT, respectivement qu'il n'y a pas d'instrument dans cette LATeC. J'aimerais dire quand même – et cela a aussi été rappelé au niveau du plenum – qu'il y a des instruments dans cette LATeC. C'est d'abord la possibilité de conclure un contrat

de droit administratif. On discutera de la taxe sur la plus-value. Je pense qu'on peut affirmer que la taxe figurera dans la loi, c'est quand même aussi un instrument. Ensuite, il y a la possibilité, tout de même forte, de revoir les zones après une période de dix ans, de pouvoir mettre hors zone des terrains. Effectivement, je vous rappelle qu'il y a aussi toute la panoplie de taxes anticipées que les communes peuvent percevoir sur des terrains équipés ou même pas encore équipés, selon les règlements existants au niveau communal.

Reste aussi le plan directeur cantonal, le calcul des zones à bâtir, etc., qui sont quand même aussi des instruments qui peuvent inciter les communes à *manager* leur territoire. Les instruments, la commission l'a aussi constaté, sont là.

J'aimerais directement répondre à M. Piller. Il a affirmé que la plupart des cantons connaissent ce droit. Là, je dois le contredire. J'ai lu le rapport de l'ASPAN, qui cite les cantons. Je ne l'ai malheureusement pas ici et je ne sais pas par cœur mais ce n'est en tout cas pas la plupart des cantons, c'est quelques cantons qui connaissent ce droit, il est vrai. Ce sont les cantons qui le connaissent et ce droit, souvent, est assorti de conditions.

Frau Thalmann: Sie sagen, das sei nur die letzte Möglichkeit oder im Notfall anzuwenden. Wenn man den Text liest, steht davon leider nichts darin.

Darin gibt es nur zwei Grundvoraussetzungen. Man kann das Recht nach zehn Jahren anwenden und der Grund und Boden ist nicht bebaut. Und dann gibt es die Voraussetzung des öffentlichen Interesses. Darauf möchte ich nun noch zurückkommen.

Que veut dire l'intérêt public? En allemand, on dit: Das ist ein undefinierter Rechtsbegriff und unterliegt daher – und das sagen mir die Juristen – dem sogenannten Tatbestandsmessen.

Cela veut dire que lorsque vous pensez que c'est un droit public ou un intérêt public, vous l'avancez et vous faites «eine Verfügung». Dans ce contexte-là, vous dites: c'est ça. Après, effectivement, il y a les tribunaux à l'extrême, qui vont effectivement se prononcer là-dessus. Ce n'est pas clair ce que cela veut dire. Dans la loi qui nous est proposée, on ne trouve pas de précision à ce sujet. Je trouve que c'est un problème aussi pour un propriétaire concerné, parce qu'il ne saura pas manoeuvrer là-dedans. La commission craint qu'il y aura autant d'interprétations de cet intérêt public prépondérant que de communes qui exerceront le droit et trouve que ce n'est pas admissible et que l'atteinte à la propriété est ainsi trop importante.

En somme, j'ai répondu aux questions.

Il reste encore l'instrument de l'expropriation au bout de cette histoire, si on n'introduisait pas le droit d'emption, j'aimerais quand même le dire encore. Ici, on a des règles claires et une

procédure claire, qui, au moins, sont à disposition si bien que le propriétaire aura peut-être vraiment l'assurance que l'on utilisera son bien effectivement pour un intérêt public prépondérant, ce qui n'est pas du tout clair avec la formulation présentée.

Je vous demande donc de maintenir ou de soutenir le projet de la commission et de confirmer le résultat de la première lecture, d'autant plus que vous venez d'approuver le droit cantonal vraiment restreint aux zones d'importance cantonale en matière de développement économique à l'alinéa 2.

Le Rapporteur de minorité. Je crois qu'on avait pu faire le débat de la première lecture sans émotion. Il faudrait qu'on puisse également le faire cette fois.

Pour les communes qui sont bons élèves, comme l'a dit le député Wicht, il n'y a pas de problème. Entre gens, en toute bonne intelligence, on arrive à trouver des solutions. C'est vraiment le cas dans une quantité de communes du canton. Malheureusement, il y a toujours quelques réfractaires qui ne veulent pas aller dans ce sens-là. Pour ces cas-là, il est important d'avoir un outil.

Si la loi sur l'expropriation s'appliquait comme mesure d'aménagement efficace, ça se saurait et on n'aurait pas besoin de cet outil supplémentaire! On nous présente ce droit d'emption comme un droit absolu, horrible à la propriété. Je crois qu'il faut juste ramener ceci au texte. D'abord, ça n'est pas une obligation pour les communes, c'est une possibilité. La commune dispose du droit, ce n'est pas qu'elle a l'obligation de le faire. Après dix ans – c'est quand même un certain temps – on peut voir ce qu'il en est avec le propriétaire concerné pour savoir quelles sont ses intentions. Si vraiment il a une unique intention de thésauriser, là, il est possible d'enclencher la procédure.

On nous a parlé ensuite de proportionnalité. La proportionnalité sera absolument examinée, d'une part, dans la décision que doit prendre la commune et, d'autre part, dans la procédure qui s'ensuivra. C'est expliqué de façon relativement claire à cet article, il suffit de l'examiner.

Nous avons une atteinte à la propriété, certes, qui est rendue nécessaire par un autre intérêt public. Le problème n'est pas de savoir si on est d'accord ou pas d'accord avec cet aménagement du territoire et cette loi qui a été votée. M^{me} Savary le dit très bien en disant qu'il ne faut pas regarder dans le rétroviseur. On comprend que certains soient réfractaires et je vous assure qu'il y a encore à l'heure actuelle des initiatives qu'on aimerait voir refusées plutôt qu'acceptées, les solutions qu'on doit trouver. Il n'en demeure pas moins que la solution est telle quelle maintenant et qu'on doit agir dans ce sens-là. Moi, je vous rends juste attentifs à une chose. Je crois que le Grand Conseil doit prendre ses responsabilités pour créer une loi qui soit maintenant compatible avec la loi fédérale. Je trouverais vraiment désolant que le canton de Fribourg

doive être mis quasiment sous tutelle ou forcée par les autorités fédérales, d'une part, pour ne pas avoir respecté la loi ou, d'autre part, pour ne pas avoir un plan directeur cantonal accepté, comme M. Ropraz l'a expliqué. Je ne crois pas qu'il fait là la preuve d'un socialisme pur, comme l'a dit le député Kolly – je rappelle quand même que le Conseil d'Etat soutient ce projet – mais uniquement de bon sens. L'intérêt collectif doit ici primer et c'est en cela que je vous demande d'accepter ceci. Nous avons un devoir de faire en sorte que l'aménagement du territoire, tel que nous le voulons tous, sans thésaurisation, sans mitage, soit mis en place. C'est justement l'outil qu'il nous faut.

Le Commissaire. Sans vouloir refaire tout le débat, je me permets simplement d'apporter quelques précisions.

Tout d'abord, j'entends certaines critiques sur le droit d'emption mais à l'alinéa 2, ce Grand Conseil vient d'accepter l'introduction du droit d'emption pour le canton. Donc, ce qui est jugé horrible pour la commune est tout à fait convenable pour le canton. L'institution en tant que telle est exactement la même si ce n'est que pour le canton, le droit d'emption sera limité effectivement aux zones d'activités. Mais l'institution, le mécanisme juridique est totalement comparable.

S'agissant de la publication de l'ASPAN, qu'on se comprenne bien, je ne dis pas que l'ASPAN exige de manière obligatoire le droit d'emption. Par contre, l'ASPAN rappelle que les cantons sont obligés d'introduire des outils de gestion. Il y en a plusieurs possibles à disposition. On a mentionné, par exemple, le dézonage automatique, qui n'a pas été privilégié dans le cadre de la consultation, parce que c'est encore une mesure beaucoup plus forte. Le dézonage automatique engendre une perte économique très forte pour le propriétaire alors qu'avec le droit d'emption, le propriétaire reçoit le plein prix en contrepartie de son terrain.

S'agissant de l'expropriation, l'expropriation existe déjà actuellement. Elle est aussi soumise à l'intérêt public, à l'utilité publique. C'est donc une notion juridique indéterminée déjà existante, qui a fait l'objet de précisions en jurisprudence. Mais dans le cadre de l'expropriation, il faut une décision de tribunaux alors que dans l'exercice du droit d'emption, c'est simplement une décision de l'autorité compétente, en l'occurrence, de la commune, qui peut faire l'objet d'un droit de recours.

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il était utile et judicieux de donner aux communes cet outil de gestion, permis par le droit fédéral, qui est un outil de gestion parmi d'autres mais qui permet de concrétiser cet article 15. Ce qui est possible pour le canton serait aussi possible et utile pour les communes. L'Association des communes fribourgeoises, dans le cadre de la consultation – cela a été répété aujourd'hui – sollicite cet outil. Il y a des situations où l'intérêt public justifie que la commune se porte acquéreur d'une propriété. Je vous rappelle toutefois encore qu'il faut démontrer l'intérêt

public prépondérant. Il faut surtout que cette décision soit également validée par le législatif communal. C'est donc un garde-fou relativement important.

C'est pour ces raisons que le Conseil d'Etat vous invite à introduire ce droit d'emption communal.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (i.e.: modification selon la proposition de la commission; projet bis), opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 51 voix contre 48 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Colomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP).
Total 51.

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Maaron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB),

Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 48.*

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 46 AL. 4

Le Rapporteur. Vous avez confirmé le résultat de la première lecture à l'alinéa 2, qui introduit un droit cantonal pour les zones industrielles.

La commission vous demande de confirmer également le résultat de la première lecture, donc de biffer cet alinéa 4.

Le Commissaire. Compte tenu des votes intervenus, il y a lieu de biffer cet alinéa.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 46 AL. 5

Le Rapporteur. Je vous demande de confirmer la première lecture. L'article précise tout simplement que la commune, après quinze ans, revoit son aménagement, donc ses mises en zone.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 48 AL. 1, 2 ET 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Confirmation de la première lecture, donc pas de modification de la première lecture.

Le Rapporteur de minorité. La minorité maintient les alinéas 2 et 3 de l'article 48 tels que prévus dans le projet du Conseil d'Etat et laisse au Commissaire le soin d'expliquer les arguments.

Le Commissaire. Etant donné que le droit d'emption légal des communes n'a pas été retenu dans la systématique et la technique législative, le Conseil d'Etat se doit de se rallier à la proposition de la commission.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'ai demandé la parole à l'article 48 alinéa 1, je l'ai d'ailleurs même demandée trop vite et vous ne m'aviez pas passé la parole, donc je vous demande la parole concernant l'article 48 alinéa 1.

Depuis qu'on discute de cette loi, on a parlé des contrats de droit administratif qui pouvaient être faits et, aujourd'hui, on voit qu'à cet article 48 alinéa 1, on dit que la commune peut conclure, avec les propriétaires fonciers, des contrats de droit administratif en vue de la construction de terrains qu'elle entend mettre à bâtir. Pour plusieurs raisons, je pense qu'on doit rendre ces contrats obligatoires. Il est important de dire qu'on définit les règles du jeu lorsqu'on met en zone une parcelle à bâtir, sinon ça ne peut pas fonctionner. Dans quelle mesure ces terrains devront être construits dans le futur? On doit définir dans quelles circonstances les terrains

doivent être construits et dans quelle mesure et quelle durée ils devraient être construits.

Donc, c'est finalement bien en concluant des contrats de droit administratif que ceci peut être réglé.

Ensuite, on voit qu'on a aujourd'hui un instrument qui est le droit d'emption au niveau cantonal, pour les terrains qui sont aujourd'hui d'intérêt cantonal. On ne parle pas de zone stratégique, contrairement à ce qu'a dit notre collègue député Kolly tout à l'heure. Ce ne sont pas des terrains stratégiques, mais bien des terrains d'intérêt cantonal. Donc, ça veut dire qu'à ce moment-là, le canton pourrait mettre en zone des terrains à bâtir, ceux qui appartiennent aujourd'hui à un propriétaire, contre son avis de le mettre à bâtir. Un agriculteur pourrait se voir forcé de bâtir des terrains, alors qu'il n'est pas d'accord de le faire. Ça, on peut tout à fait le faire et on peut déjà le faire au niveau communal aujourd'hui. Donc, ça veut dire que dans 10 ans, le canton pourrait dire: «Non, je veux acquérir ces terrains, donc je fais valoir un droit d'emption sur un terrain que finalement le propriétaire n'a jamais voulu». Je pense que c'est comme l'expropriation, mais la loi prévoit un principe automatique d'expropriation du moment qu'on a ce droit d'emption cantonal.

Donc, ce qu'il est important de dire, c'est que lorsqu'on met en zone, on fait ces contrats de droit administratif et on règle le fonctionnement pour la suite qui sera donnée à ces terrains.

Je vous propose ainsi de modifier comme suit l'alinéa premier de cet article: «La commune ~~peut conclure~~ conclue [sic!] avec les propriétaires fonciers des contrats de droit administratif en vue de la construction des terrains qu'elle entend mettre en zone à bâtir.»

Je vous remercie d'accepter cet amendement, dans le flou le plus bizarre qu'il y a.

Le Rapporteur. Je pars du principe qu'il y a unité de matière, mais je ne suis pas sûr selon la loi. Il me semble qu'on a déjà discuté cette proposition en première lecture, donc je crois que celle-ci est admissible. Je répondrai de la manière suivante à cette proposition:

Si on rend obligatoire la conclusion de contrats de droit administratif – j'ai une certaine sympathie pour ça –, à mon avis, avec ça, on introduit de nouveaux problèmes. En effet, les communes n'auront alors plus une faculté générale de mettre dans les contrats ce qu'elles veulent, parce que ça devient vraiment obligatoire. On peut se demander si le Conseil d'Etat ne devrait pas dire que maintenant, dans le règlement, le minimum pour un tel contrat c'est A, B, C, D, X et Y, et je ne sais pas si c'était le souhait de la commission, parce que nous n'avons pas vraiment discuté de cet article. Mais, on introduit de nouveaux problèmes.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que, si ça devient obligatoire, on ne devrait pas rendre publics ces contrats à un certain

moment et ce serait quand même néfaste. J'ai eu une brève discussion à ce sujet avec un juriste; celui-ci n'a pas été en mesure de me confirmer ou infirmer mes paroles, parce qu'on n'est pas vraiment sûrs de ça. Les communes ont de toute façon la possibilité de contracter.

Je vous demande, au nom de la commission, de rejeter cet amendement.

Le Rapporteur de minorité. Hormis une coquille d'orthographe qu'il faudra corriger dans cet amendement, je me posais la question sur la possibilité concrète d'obliger deux personnes à faire un contrat. Un contrat, par nature, est l'accord entre deux personnes sur une base volontaire. Cet amendement obligerait deux parties à automatiquement conclure un contrat, ce qui paraît problématique. Quand il y a une possibilité de la commune de conclure ou pas, pour la commune c'est simple, c'est qu'avant la mise en zone, la commune demande certaines choses. Si la personne ne veut pas, le terrain ne passera pas en zone ou elle fera autre chose. Donc, j'ai peur que l'obligation alourdisse la chose, mais je dois vous avouer que c'est difficile, à ce stade, d'évaluer toutes les possibilités qu'on a maintenant. Si cet amendement était accepté, je pense qu'on pourrait aussi vivre avec, mais voilà...

A l'heure actuelle, sans pouvoir mesurer les conséquences, j'ai tendance à être craintif et à ne pas l'accepter.

Le Commissaire. L'article 48 alinéa 1 n'était pas soumis en tant que tel comme projet du Conseil d'Etat, mais je peux admettre qu'il y a en soi unité de matière.

En revanche, le Conseil d'Etat n'en a pas discuté et je ne peux pas me rallier à cet alinéa, d'autant plus qu'il introduit là quelque chose de singulier, soit de rendre un contrat obligatoire. Par définition, un contrat est un échange librement consenti de manifestations de volontés et, précisément, le Conseil d'Etat vous proposait un outil obligatoire, le droit d'emption, qui était notamment possible par décision unilatérale de la commune ou du canton. Cela a été accepté pour le canton. Rendre un contrat obligatoire pour deux parties c'est, par définition, contradictoire. C'est difficilement concrétisable en pratique.

Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je retire cet amendement, étant donné le flou qu'il y a eu au départ de la discussion et il n'y a de toute façon aucune chance qu'il ne passe.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 63A (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 64 AL. 2 (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 83 AL. 1, 3^E PHR. (NOUVELLE)

- > Confirmation de la première lecture.

INTITULÉ DU CHAPITRE 7

- > Confirmation de la première lecture.

INSERTION D'UNE NOUVELLE SECTION APRÈS L'INTITULÉ DU CHAPITRE 7

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113A (NOUVEAU) AL. 1

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113A (NOUVEAU) AL. 2 LET. A ET B

Le Rapporteur. Vous avez suivi la commission dans la première lecture et vous avez biffé la référence à l'article 18, ce qui veut dire que la taxe sur la plus-value sur les zones spéciales ne sera pas prélevée. Je vous demande de confirmer ce résultat en deuxième lecture.

Le Rapporteur de minorité. La mention de l'article 18 est nécessaire pour que ce fonds soit tout de même alimenté et je laisse le Commissaire du Gouvernement donner les arguments pour.

Le Commissaire. Les débats ont déjà été relativement précis en première lecture. Je confirme effectivement que le Conseil d'Etat maintient sa proposition initiale de taxation des zones spéciales, d'une part par souci d'égalité entre propriétaires situés entre différentes zones constructibles et, d'autre part, par nécessité aussi d'alimenter suffisamment ce fonds, puisque celui-ci est censé permettre d'aider les communes dans les situations d'indemnisation. Il faut bien voir aussi qu'actuellement, notamment dans le domaine des gravières, il y a une soumission à la diminution de l'aire agricole dans la législation existante (LIAA). Si on devait purement et simplement abroger cette imposition, à terme, les exploitations de matériaux ne seraient donc plus du tout imposées, ce qui serait une situation différente par rapport à l'état existant.

Donc, pour ces motifs et ceux développés en première lecture, le Conseil d'Etat vous propose de maintenir la taxation des zones spéciales.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (i. e.: proposition de la commission [projet bis]), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 60 voix contre 30 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission; projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 60.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 30.*

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113A (NOUVEAU) AL. 2 LET. C

Le Rapporteur de minorité. Pour rafraîchir la mémoire du rapporteur de majorité, la lettre c avait pour but d'introduire dans cet article une taxation en cas d'augmentation du degré d'utilisation qui avait été faite. Dès le moment où on enlève l'article 18, où – à voir les votes aujourd'hui – les taux seront rabaisés à 20% et les exonérations un tout petit peu augmentées, il faut que ce fonds soit alimenté. Une augmentation du degré d'utilisation peut, dans certains cas, apporter un bénéfice substantiel, qui équivaut en tout cas à un changement d'affectation. C'est la raison pour laquelle cet amendement est maintenu.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat n'a pas souhaité introduire de taxation dans les situations de changement d'indice notamment. On a proposé un projet qui était équilibré et qui a été aussi admis en consultation. Il y a la taxation notamment sur le changement d'affectation de zone, mais on n'a pas voulu créer un outil qui serait extrêmement compliqué à mettre en œuvre et en pratique. Donc, je m'oppose à l'introduction de cette lettre c.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (i.e: proposition initiale du Conseil d'Etat), opposé à la proposition de la minorité, est confirmé par 65 voix contre 26 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 26.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 65.*

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113A (NOUVEAU) AL. 3

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113A (NOUVEAU) AL. 4

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113B (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Selon le résultat de la première lecture, vous avez suivi la proposition de la commission d'introduire une taxe unique sur la plus-value, qui s'élève à 20%.

Le Rapporteur de minorité. La minorité maintient son amendement, qui était d'introduire des taux différenciés de 40 et 30%. Comme le commissaire du gouvernement l'a dit au début, le Conseil d'Etat avait proposé un projet équilibré. Ce projet n'est plus du tout équilibré à l'heure actuelle. Encore une fois, si ce fonds n'est pas rempli, ce sont les communes qui en seront débitrices et les communes qui devront payer. Il importe que ce fonds soit suffisamment approvisionné. L'amendement est donc maintenu.

Le Commissaire. A ce sujet, le Conseil d'Etat avait mis en consultation deux variantes, l'une avec un taux unique à 20% et l'autre avec un taux différencié, 20 et 30%. Au terme de la consultation, il a proposé de retenir cette dernière variante, d'une part pour assumer ou assurer des rentrées minimales dans ce fonds cantonal de la plus-value et, d'autre part, pour éviter de pénaliser les efforts qui doivent être faits dans le domaine de la densification.

Donc, pour ces motifs, le Conseil d'Etat vous propose de distinguer les deux taux en retenant respectivement 20% et 30%.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). En principe, avant d'investir dans l'immobilier, une association ou un privé fait une analyse de marché et analyse premièrement les coûts de construction, deuxièmement le financement et troisièmement le rendement. Pour cela, il fait un plan financier dans lequel il prendra en charge toutes les dépenses, toutes les charges, notamment relatives à l'acquisition du terrain et les taxes y compris relatives toujours à l'acquisition du terrain.

Ensuite, lorsqu'il établira un état locatif, en prévision du taux de rentabilité minimal souhaité, il aura pris en considération toutes les dépenses dont l'ajout de la taxe sur la plus-value, cas échéant.

En d'autres termes, l'impôt et la taxe payés par l'investisseur se répercuteront indirectement sur les loyers des appartements. Donc, en augmentant la taxe sur la plus-value, vous désavantagez non seulement le propriétaire ou l'investisseur mais aussi le locataire.

Pour cette raison, chers Collègues, je vous encourage à vous en tenir à votre position de la première lecture, soit à garder ce taux de 20% unique et je vous remercie pour votre soutien.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'en appelle à votre raison et vous prie de soutenir enfin, une seule fois, le sens de la loi fédérale obligatoire, de donner des instruments pour la gestion du territoire. En deuxième lecture, vous avez refusé tous les instruments légaux qui permettent la gestion, donc il ne reste plus que la solution d'utiliser un instrument financier pour donner des moyens financiers. Si vous ne voulez pas faire des normes contractuelles, c'est à peu près la dernière chance de sauver cette loi et de sauver aussi quelques territoires.

Donc, je vous invite à soutenir la minorité de la commission.

Le Rapporteur. La commission est de l'avis qu'un taux de 20% est suffisant, ceci essentiellement pour deux raisons:

1. Il y a effectivement des calculs qui ont été présentés à la commission et qui étaient très controversés. On parlait de beaucoup de montants, mais la commission était convaincue qu'un taux de 20% était suffisant pour alimenter un fonds, qui sera utilisé dans un premier temps pour aider les communes à indemniser les propriétaires lésés.
2. La commission a considéré que plus la taxe est élevée, moins la commune aura de revenus de l'impôt sur le gain immobilier, perçu dans ses caisses communales et dont elle dispose librement, parce que ces choses se compensent. Un propriétaire ne paie pas la taxe et en plus encore l'impôt. Il peut effectivement déduire la taxe payée de ses impôts, qu'il doit délivrer à la commune. Donc, plus la taxe est élevée, moins la commune dispose librement de sa caisse.

La commission vous demande donc de soutenir son projet. Je vous demande de confirmer le résultat de la première lecture.

Le Rapporteur de minorité. L'idée est d'avoir toujours une certaine logique. Les seules qui peuvent être défendues avec cette augmentation du taux, hormis le respect de la loi fédérale, ce sont les communes. Il y avait à l'époque, dans ce Parlement, justement un lobby qui défendait les communes et qui faisait en sorte qu'elles ne soient pas uniquement tondues à blanc. Je ne sais pas si, dans les articles qui vont suivre – M. Collaud va venir avec son amendement pour faire en sorte que ce soit en fin de compte le canton qui passe à la caisse – ... Mais on a systématiquement ici dépouillé les communes non seulement de leurs outils mais également avec la politique des caisses vides. On n'aura aucun problème si le fonds est alimenté; si le fonds n'est pas suffisamment alimenté, ce seront les communes qui devront indemniser les propriétaires concernés.

Je suis très content que M^{me} Schär, notre collègue, se soucie et des propriétaires et des locataires. Mais ce ne sont pas les taxes ou impôts qui fixent les prix des loyers ou des constructions, mais bien l'offre et la demande. C'est ce qui fait qu'à l'heure actuelle, un appartement de 3 ½ pièces est moins cher à Montbovon qu'en plein centre de Fribourg, alors que des taxes peuvent être absolument identiques dans les deux communes. L'offre et la demande, c'est uniquement cela qui régit le marché, pas le reste.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'introduire cette taxe, simplement pour qu'il y ait une logique dans cette loi et qu'il y ait un fonds suffisant pour permettre de payer ce qui devra être payé aux propriétaires concernés, que vous défendez normalement aussi.

Le Commissaire. Je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que le Conseil d'Etat souhaitait garantir l'alimentation du fonds. Ce taux de 20, respectivement 30%, lui paraissait équilibré et ça avait aussi l'avantage de taxer plus les nouvelles mises en zone par rapport au simple changement d'affectation de zone. On voulait éviter de pénaliser la densification.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (i.e.: proposition de la commission [projet bis], opposé à la proposition de minorité, est confirmé par 62 voix contre 30. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Ema-

nuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 62.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 30.*

- > Au vote, le résultat de la première lecture (i.e.: proposition de la commission [projet bis], opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 59 voix contre 33. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeline (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 59.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-

Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 33.*

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 1

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je reviens en deuxième lecture avec l'amendement déposé avec notre collègue Pascal Andrey, qui vise à augmenter la part dévolue aux améliorations foncières de 4 à 5%. Je ne vais pas à nouveau développer les arguments cités en première lecture, mais simplement rappeler que l'assiette de l'impôt n'est plus la même. Avant, ces 4% étaient prélevés sur le montant total du prix de vente du terrain, alors que ce pourcentage, actuellement, ne sera perçu que sur la plus-value générée par la mesure d'aménagement, soit un montant moins élevé.

D'autre part, comme le nombre de terrains mis en zone où il y aura de nouvelles mesures d'aménagement sera appelé à diminuer avec la nouvelle LAT, respectivement la LATeC, les recettes pour ce fonds diminueront de manière probable importante.

Cet amendement vise à compenser un peu ce manque. Le but de cet amendement est un soutien à l'agriculture, qui en a besoin. Il bénéficiera aussi aux communes; on se soucie beaucoup des communes, eh bien, les améliorations foncières bénéficient aux communes, mais également à l'environnement, puisque la loi sur les améliorations foncières prévoit toute une série de mesures de protection de l'environnement.

Pour ceux qui auraient peur qu'il n'y ait pas assez d'argent dans le fonds, je rappelle les décisions prises par ce parlement en première lecture, qui suppriment plusieurs affectations du fonds à cet article, aux lettres suivantes.

Avec ces remarques, je vous remercie de soutenir cet amendement.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). C'est toujours très touchant quand M. Kolly parle d'environnement, mais en fait il s'agit ici de vider la caisse qui est déjà assez vide, qui contenait 20% de plus-value, et on avait prévu de déduire 4% pour le fonds des améliorations foncières, qui n'est pas un fonds en pénurie par rapport à cette caisse, à ce fonds, où il faudrait financer toutes les mesures et toutes les moins-values. Donc, nous n'aurons simplement pas les moyens et c'est le canton et les communes qui passeront directement à la caisse. C'est clair

que vider une caisse de 4% ou 5% ne fera pas une grande différence, mais je vous invite quand même à refuser cet amendement.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Lors de la première lecture, on avait beaucoup insisté sur les bénéficiaires de ces améliorations foncières; on a beaucoup dit que c'était l'agriculture et aussi les communes. Je serai très bref: quelle commune, surtout rurale, n'a pas eu un jour besoin des améliorations foncières pour ses structures (améliorations de routes, chemins forestiers, pistes, endiguements de ruisseaux, protections avalanches et environnement)? Je crois que c'est un besoin nécessaire et c'est un petit peu l'avenir financier de certaines communes, notamment les communes de montagne, qui ont recours à ces améliorations foncières.

J'espère que cet amendement vous convaincra et qu'il permettra encore à des communes qui sont parfois «limitées» financièrement, de faire encore les ouvrages nécessaires.

Le Rapporteur. En commission, on nous avait présenté quelques calculs à ce sujet. La commission est convaincue que 4% est suffisant et je vous demande, au nom de la commission, de rejeter cet amendement.

Le Rapporteur de minorité. 4% c'est raisonnable; 5% c'est du socialisme pur, du communisme. Donnons l'entier de la recette aux améliorations foncières et tout ira mieux. Je crois qu'il faut maintenir ce taux de 4% qui est raisonnable.

Le Commissaire. Cet amendement avait été déposé en commission et avait été refusé en première lecture. Ce taux de 4% ne tombe pas du ciel; il est repris de la loi sur l'imposition pour la diminution de l'aire agricole et c'est un taux existant. Il est vrai que c'est important d'alimenter le fonds des améliorations foncières. Les agriculteurs et les communes peuvent en bénéficier, mais il faut bien voir qu'actuellement ce fonds est suffisant pour répondre aux attentes. Donc, ce serait probablement une erreur aujourd'hui d'alimenter un fonds qui est suffisant et de priver un fonds qui sera très probablement déficitaire. Au final, ce sont les communes qui vont aussi souffrir de ce fonds déficitaire, puisque l'Etat via ce fonds ne pourra pas aider les communes en cas d'indemnisation. Il ne faut pas non plus oublier qu'à l'avenir, nous allons taxer pas simplement les nouvelles mises en zone mais également les changements d'affectation de zone. A travers ces changements d'affectation de zone, les améliorations foncières vont donc également en bénéficier.

Donc, je crois qu'il est raisonnable de maintenir le taux initial, puisqu'on pourra répondre aux attentes légitimes des agriculteurs et des communes dans le cadre des structures existantes.

> Au vote, la proposition de MM. Kolly et Andrey, opposée au résultat de la première lecture (i.e.: proposition ini-

tiale du Conseil d'Etat), est rejetée par 55 voix contre 34 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Andrey/Kolly:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 34.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total 55.*

Se sont abstenus:

Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total 2.*

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 2 LET. A ET B

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 2 LET. C

Le Rapporteur. La commission maintient son projet bis, qui introduit un alinéa qui veut, si le fonds le permet – donc ça c'est une question de priorité – donner des aides pour les infrastructures prévues dans le cadre de projets d'agglomération ou de plans directeurs régionaux visant un aménagement de qualité et à favoriser la mobilité douce.

En cette deuxième lecture, je vous demande de soutenir la proposition de la commission.

Le Rapporteur de minorité. La minorité se rallie aussi à la proposition de majorité qui avait été faite à l'attention de la présidence. C'est justement le cas où la minorité est d'accord avec la majorité pour le vote très important qui va suivre.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat n'est d'accord ni avec la majorité, ni avec la minorité. Il s'oppose à l'introduction de cette nouvelle dépense, partant de l'idée qu'on crée l'illusion de pouvoir subventionner à l'avenir des infrastructures au bénéfice des communes. Le fonds sera très vraisemblablement insuffisant. La priorité sera de garantir les 4% pour les améliorations foncières et le subventionnement des communes pour l'indemnisation des propriétaires lésés. Compte tenu du taux de 20% qui a été retenu par ce parlement, c'est un leurre de penser qu'on pourra encore subventionner des infrastructures.

Donc, je vous invite à rejeter cet amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Les gens qui nous écoutent, sur la tribune ou à la télévision, doivent penser qu'on a affaire à une loi fiscale. On parle beaucoup de chiffres, d'argent, d'impôts et de taxes et, finalement, je pense que cette loi, sur plusieurs articles, aura une durée de vie limitée. Le but de cette loi est d'avoir une phase transitoire où on va dézoner, indemniser, pour avoir un aménagement de meilleure qualité. Je pense que dans 5 ou 10 ans, je pourrai me rallier à plusieurs propositions du Conseil d'Etat, mais aujourd'hui, ce n'est pas forcément le bon moment. L'article c, ici, va dans la direction du futur. Je me rends bien compte, dans un premier temps, qu'on n'aura certainement pas les moyens de financer quoi que ce soit, mais la loi prévoit déjà à terme que le but est de faire de l'aménagement de qualité et pourquoi pas soutenir la mobilité douce dans ce canton, dans le cadre des projets d'agglomération, des plans directeurs régionaux. La mobilité douce de ce canton souffre, par manque d'infrastructures, et si on a les moyens alors voilà un investissement intéressant. On ne doit pas seulement prélever des fonds pour indemniser d'autres propriétaires, mais aussi améliorer les conditions des communes qui investissent dans ce domaine.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). S'il est vrai que la mobilité douce doit être soutenue dans ce canton, elle ne doit pas l'être seulement pour quelques communes, et notamment que pour les agglomérations; d'autres communes ont aussi

besoin d'investissements, raison pour laquelle nous avons rejeté cette proposition en commission. C'est en effet discriminatoire envers les communes qui devront dézoner et qui ne pourront même pas profiter de cet aménagement.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Là, on parle en principe d'une taxe qui est prélevée sur des terrains nouvellement mis en zone. Donc, à mon avis, une taxe doit servir vraiment à financer des infrastructures qui sont directement liées avec le terrain dont on parle et qu'on va mettre en zone. Si on utilise ces montants-là pour des infrastructures qui ne sont pas en relation, qui seront construites complètement à une autre place dans le canton, à ce moment-là ce n'est plus en rien une taxe mais ça devient un impôt. Je ne pense pas qu'on fait une loi pour percevoir un nouvel impôt, on fait une loi pour percevoir une taxe.

Donc, je ne soutiendrai pas cet alinéa.

Le Rapporteur. Je maintiens la proposition de la commission et je vous demande de la soutenir.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat s'oppose donc à cette introduction de la lettre c. Je précise également que ce Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a accepté d'adapter la loi sur les transports en novembre dernier, qui permet précisément de subventionner les projets d'agglomération. Nous avons au budget de l'année en cours un montant d'un million de frs. J'attends toujours de recevoir des propositions des agglomérations pour pouvoir les faire bénéficier de ces subventions, mais je ne crois pas que ce soit le lieu dans le cadre de la LATEc d'introduire finalement un subventionnement à travers l'impôt.

Donc, je vous invite à rejeter cette proposition.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée au résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 48 voix contre 38 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP),

Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 48.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat):

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 38.*

Se sont abstenus:

Roubaty François (SC,PS/SP). *Total 1.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 2 LET. D

Le Rapporteur. Juste une mention de la loi fédérale. A notre avis, ça permet, effectivement, de s'imaginer d'autres cas que le Conseil d'Etat pourrait préciser dans un règlement. Cette lettre ne fait ni beau ni mauvais temps.

Je vous demande donc de soutenir ce projet de la commission et d'introduire cette lettre d.

Le Rapporteur de minorité. Oui, la minorité suit aussi la majorité de la commission sur ce point-là. Il faut quand même faire un peu d'aménagement du territoire dans cette loi d'application.

Le Commissaire. J'ai eu l'occasion de le dire en première lecture que c'est un peu la liste au Père Noël qu'on introduisait dans cette loi. Nous n'aurons pas les moyens d'être aussi généreux. Je vous invite donc à rejeter l'introduction de cette lettre d.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée au résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 59 voix contre 30 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaélan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total 59.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat):

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 30.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 3 ET 4

Le Commissaire. Confirmation de la première lecture en précisant que le Conseil d'Etat ne manquera pas, dans le cadre du règlement, de fixer des priorités sur l'utilisation du fonds.

> Confirmation de la première lecture.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 216ss.

ART. 113D (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113E (NOUVEAU) AL. 1

Le Commissaire. Je confirme que le Conseil d'Etat estime que ce délai de six mois est en soi disproportionné. En revanche, il est utile de biffer «l'installation autorisée», puisque ceci faisait référence à l'article 18. Donc, en tant que tel, je m'oppose à l'introduction de ces six mois.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Mon lien d'intérêt dans ce domaine est que je suis syndic d'une commune en Haute Gruyère.

Permettez-moi de revenir avec mon amendement proposé en première lecture, qui a pour but de mieux préciser l'exigibilité de la taxe. Je vous proposais alors de modifier la lettre a de cette disposition comme suit: «[La contribution est exigible:] a) dans les six mois qui suivent l'entrée en force du permis de construire octroyé, sur la surface utile à la construction, au terme d'une procédure ordinaire de permis, à l'exception des permis pour l'équipement de détail et des cas visés à l'alinéa 2, ou [...]».

Avant de décider le maintien ou le retrait de mon amendement, je demanderais à M. le Commissaire une réponse à deux questions, à deux cas de figure. Le cas d'un changement d'affectation d'un immeuble d'habitation familiale de zone d'activités qui passerait en zone de haute densité, ce qui est parfaitement dans les buts de la loi de densifier. Pour des raisons familiales, le propriétaire se voit contraint d'agrandir son habitation pour accueillir un troisième enfant ou un parent âgé, son terrain d'une surface de 1000 m² par exemple, passant de 150 à 600 francs – ce qui est raisonnable – se verrait pour une pièce de 20 m² supplémentaires au bénéfice d'un permis taxé de 90 000 francs. Mon interprétation est-elle bonne?

Le deuxième cas de figure: Un changement d'affectation pour une coopérative de logements de plusieurs immeubles sis sur une même parcelle, de 5000 à 10 000 m² par exemple, passant de moyenne à haute densité, un permis de construire étant délivré sur un seul immeuble, en l'état, la taxe sur la plus-value serait facturée sur l'ensemble de la parcelle. Est-ce qu'un bornage pourrait limiter la taxe sur la parcelle concernée de l'immeuble au bénéfice du permis?

Ce sont des questions que je me pose et, dans la mesure de votre réponse, M. le Commissaire, ou alors si vous vous engagez à prendre en considération des éléments ou ces particularités dans le règlement d'exécution, je suis prêt à retirer mon amendement.

Le Rapporteur. J'ai un commentaire sur l'amendement déposé quand M. Doutaz nous dit: «Sur la surface utile de la construction». Effectivement, il se borne à un bâtiment qui

est là, si j'ai bien compris mais j'interprète aussi. C'est une question à éclaircir encore au niveau des termes. Les questions posées au commissaire du gouvernement, je lui laisse le soin d'y répondre, mais, au fond, je combattrai l'amendement et vous demande de maintenir, pour des raisons de clarté, la version de la commission, parce que, dans le texte, il est quand même écrit «die erste Baute oder Anlage auf dem betroffenen Grundstück».

Cela veut dire que c'est une maison sur une parcelle déterminée. Ça, c'est dans le texte, ce n'est pas mon interprétation. Donc, à mon avis, il y a très peu de cas de très, très grands terrains. Là, où on a de très grands investisseurs, ils devront, pour une très grande surface lors du premier permis de construire, effectivement payer la taxe pour la totalité du terrain. A mon avis, ceci est clair. Après, quant au bornage, il est relativement fréquent que des terrains extrêmement grands soient bornés avant de passer aux constructions, parce que, parfois, des parties sont vendues ou sont reprises par des tierces parties.

Le Rapporteur de minorité. Je dirais qu'après les explications du commissaire du gouvernement, M. Doutaz retirera son amendement, si je l'ai bien compris. Au-delà de ça, son amendement semble très, très difficile à mettre en œuvre et ouvrir une porte très, très délicate, à ne pas franchir, à mon avis.

Je vous propose de revenir à la version de la commission.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat n'a naturellement pas eu à traiter cette demande d'amendement. Pour répondre globalement aux deux questions qui viennent d'être posées, l'idée, c'est effectivement de procéder à une taxation sur la surface complète du terrain. L'amendement aurait pour effet de complexifier – je dirais – la calculation. Cet amendement signifierait que la plus-value ne serait jamais perçue sur l'ensemble du terrain, puisqu'une part de terrain sera toujours non construite en tant que telle. Puis, la formulation pose problème en ce qui concerne la distinction entre surface utile principale et secondaire.

En revanche, le Conseil d'Etat est prêt, dans le cadre du règlement, à examiner d'éventuelles exceptions pour des cas de rigueur. Donc, on va faire une calculation interne technique pour envisager des exceptions pour des cas de rigueur mais, sur le principe, je crois qu'il y a une volonté – cela a été discuté aussi dans le cadre de la commission – de procéder à la taxation du terrain complet.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Je suis satisfait que le Conseil d'Etat prendra ces cas de rigueur dans le règlement d'exécution, donc je retire mon amendement.

> Au vote, le résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]), opposé à la proposition

initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 85 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Kratinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 85.*

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113E (NOUVEAU) AL. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113E (NOUVEAU) AL. 3 à 6

Le Rapporteur. Au vu des décisions prises d'éliminer les zones spéciales de la taxe, la commission vous demande de biffer cet alinéa, donc de confirmer le résultat de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113F (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113G (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 113H (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Bestätigung der ersten Lesung. Die Kommission schlägt Ihnen vor, den Minimalbetrag auf 20 000 Franken zu erhöhen.

Le Rapporteur de minorité. Cette somme de 20 000 francs sort de nulle part. On aurait pu mettre 20 000, 30 000 ou 40 000 francs. La somme de 6000 francs se rapporte à d'autres dispositions applicables.

Contrairement à la première lecture, ce parlement a maintenant accepté d'étaler un petit peu le catalogue des prestations d'aménagement du territoire qui pourront être utilisées s'il reste quelque chose dans le fonds.

Dès lors, si vous voulez qu'il reste quelque chose dans le fonds et qu'il y ait un petit peu d'aménagement, respectivement si vous souhaitez que les communes ne soient pas endettées pour payer aux propriétaires concernés ce qu'elles doivent, il faut revenir à ce montant de 6000 francs et non pas de 20 000 francs.

Le Commissaire. Oui, le montant minimal de 6000 francs est le même que celui pour l'imposition des gains immobiliers, l'article 51 al. 3 LICD. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous avait fait cette proposition dans la version initiale.

Le fait d'exempter de la taxe des plus-values qui seraient inférieures à 20 000 francs a donc pour effet de diminuer les recettes du fonds de la plus-value. Je précise d'ailleurs que la franchise porte sur le montant de la plus-value et non pas sur le montant de la taxe.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat est opposé à cet amendement et vous propose de maintenir la version initiale à 6000 francs.

> Au vote, le résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]), opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 57 voix contre 29 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP),

Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 57.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 29.*

> Confirmation de la première lecture.

INSERTION D'UN NOUVEL INTITULÉ DE SECTION APRÈS L'ARTICLE 113H À ART. 49 AL. 1 LET. D (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

ART. 1

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 2 LET. C

Le Rapporteur. Selon le souhait de la commission, vous avez introduit cette lettre c en deuxième lecture. Cette lettre permettrait, s'il y a des moyens à disposition, effectivement de

soutenir les infrastructures dans le cadre de la mobilité douce au niveau des plans d'agglomération ou des plans directeurs régionaux.

Au nom de la commission, je vous demande donc de confirmer le résultat de la deuxième lecture.

Le Rapporteur de minorité. Je vous demande également de confirmer le résultat de la deuxième lecture.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette lettre c. Il est d'avis que le fonds sera insuffisant pour subventionner ce genre d'infrastructures. D'autre part, cette disposition crée une inégalité de traitement entre les régions de ce canton.

Je vous invite donc à refuser cet article.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (i. e.: proposition de la commission), opposé au résultat de la première lecture (i.e.: proposition initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 47 voix contre 34 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 47.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Berset Solange (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi

(SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 34.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total 2.*

> Confirmation de la deuxième lecture.

ART. 113C (NOUVEAU) AL. 2 LET. D

Le Rapporteur. Selon la proposition de la commission, vous avez également introduit cette lettre d et je vous demande de confirmer le résultat de la deuxième lecture.

Le Rapporteur de minorité. Je vous demande également de confirmer les résultats de la deuxième lecture.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat est d'avis de ne pas entrer en matière sur cette illusion de pouvoir subventionner ce genre de mesure d'aménagement. Je vous invite donc à refuser cette lettre d.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (i. e.: proposition de la commission), opposé au résultat de la première lecture (i. e.: proposition initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 68 voix contre 17 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture (i. e.: proposition de la commission):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/

CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 68.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat):

Berset Solange (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total 17.*

> Confirmation de la deuxième lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 57 voix contre 28. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 57.*

Ont voté Non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP),

Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 28.*

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 3; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Marlène Cornu, à Romont, par 57 voix.*

Ont obtenu des voix M./M^{me} Maja Fontaine: 30; André Oberson: 5.

Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse (assesseur-e suppléant-e en cas de promotion d'un titulaire)

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 0; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Marc Delabays, à Romont, par 54 voix.*

Ont obtenu des voix MM. Christian Gapany: 20; Alexandre Jordan: 15; Christian Wyssmüller: 6.

—

> La séance est levée à 17h40.

Le Président:

Benoît Rey

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—